



# SOMMAIRE

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2026

### NSIA BANQUE CÔTE D'IVOIRE

#### Gouvernance

1	Règles statutaires relatives aux Assemblées Générales Ordinaires	06
2	Ordre du jour	11
3	Actionnariat	12
4	Conseil d'Administration	13
	I- Composition actuelle du Conseil d'administration	13
	II- Composition du Comité de Direction	14

#### Rapports et états financiers

5	États Financiers 2025	15
6	Rapport de Gestion du Conseil d'Administration portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2025	21
7	Rapport du Président du Conseil d'Administration visé aux articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE	33
8	Rapport des Commissaires aux Comptes	43

#### Projet de résolutions

9	Texte de projet de résolutions	44
---	--------------------------------	----

#### Rapports RSE et RH

10	Rapport d'activité relatif à la Responsabilité Sociétale des Entreprises	47
11	Informations générales sur le personnel	52

#### Annexes

12	Avis de convocation	55
13	Formulaire de vote par correspondance	58
14	Procuration	62
15	Réseau des agences	63



Responsabilité

Intégrité

# NSIA BANQUE

Culture  
Client

Performance

Innovation



AWARDS 2025

# Une banque engagée à votre service.

Ces distinctions\* reflètent notre vision qui est de proposer des solutions de financement simples, rapides et adaptées aux besoins réels des petites et moyennes entreprises. C'est aussi la preuve que placer l'écoute, la transparence et la réactivité au cœur de notre modèle économique fait toute la différence. Notre ambition reste intacte, celle d'accompagner toujours plus d'entreprises vers la réussite.

(\*) Prix Spécial du jury catégorie Banque, 2025  
Prix de l'Innovation, 2024

80 200 800

[www.nsiabanque.cd](http://www.nsiabanque.cd)

[nsiabanque@nsiabanque.com](mailto:nsiabanque@nsiabanque.com)



# Jean Kacou DIAGOU

Président du Conseil  
d'Administration



## Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

L'exercice 2025 marque une nouvelle étape dans la trajectoire de croissance et de transformation de NSIA Banque Côte d'Ivoire. Dans un environnement économique porteur mais exigeant, notre Banque a poursuivi son développement avec rigueur et responsabilité, tout en renforçant sa contribution au financement de l'économie ivoirienne.

Les résultats enregistrés témoignent de la solidité de notre modèle économique et de la confiance renouvelée de nos clients, partenaires et actionnaires. Avec **un résultat net de 40,7 milliards de FCFA**, en progression de 7 %, un **Produit Net Bancaire de 112,9 milliards de FCFA**, en hausse de 15 %, et un **total bilan dépassant 3 000 milliards de FCFA**, NSIA Banque Côte d'Ivoire confirme sa place parmi les institutions financières de référence de notre pays et de l'espace UEMOA.

L'année a également été marquée par des avancées significatives dans la diversification de nos sources de financement, notamment à travers plusieurs opérations de titrisation sur le marché régional ainsi que la conclusion de partenariats stratégiques destinés à soutenir le financement des PME et des projets à impact durable.

**Fidèle à son engagement de création de valeur durable, la Banque poursuivra sa politique de distribution de dividendes, permettant ainsi à ses actionnaires de bénéficier des fruits de sa croissance et de ses performances.**

L'exercice 2025 aura également été marqué par la création de NSIA Holding Financière, compagnie financière du Pôle Banque du Groupe NSIA. Cette évolution majeure renforce la gouvernance, la coordination et les synergies entre les différentes entités bancaires du Groupe en Côte d'Ivoire, au Bénin, au Sénégal, au Togo et en Guinée.

Les résultats du premier trimestre 2026 confirment cette dynamique avec un résultat net en progression de 53 % et un Produit Net Bancaire en hausse de 28 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Ces performances confortent notre confiance dans les perspectives de développement de la Banque.

L'année 2026 s'ouvre ainsi sous des auspices favorables. Portée par une organisation renforcée, une gouvernance solide et une nouvelle dynamique managériale, NSIA Banque Côte d'Ivoire poursuivra ses investissements dans l'innovation, la qualité de service, le financement de l'économie et le développement de solutions adaptées aux besoins de ses clients.

Dans ce contexte, la Banque entend jouer pleinement son rôle dans l'accompagnement des ambitions de développement économique et social de la Côte d'Ivoire, notamment à travers le Plan National de Développement 2026-2030 porté par les pouvoirs publics. Grâce à sa solidité financière, à son expertise et à sa proximité avec les acteurs économiques, elle continuera à soutenir les entreprises, les PME, les infrastructures et les secteurs stratégiques qui contribuent à la croissance durable de notre pays.

Au nom du Conseil d'Administration, je tiens à remercier l'ensemble de nos clients, partenaires, autorités, collaborateurs et actionnaires pour leur confiance et leur engagement. Les résultats obtenus sont le fruit d'un effort collectif et constituent une base solide pour poursuivre notre ambition de croissance durable et de création de valeur.

# GOUVERNANCE

## 1. Règles statutaires relatives aux Assemblées Générales Ordinaires

STATUTS	DISPOSITIONS RELATIVES À LA TENUE DES AGO	AUSCGIE
Article 27 : Différentes sortes d'Assemblées	<p><b>Définit les attributions de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice ;</li><li>• décider de l'affectation des résultats ;</li><li>• nommer les membres du Conseil d'Administration ainsi que les Commissaires aux Comptes ;</li><li>• statuer sur les rapports des Commissaires aux Comptes prévus aux articles 440 et 547 de l'AUSCGIE, relativement aux conventions conclues entre les dirigeants sociaux ou un actionnaire détenant une participation supérieure à 10% du capital de la Société ;</li><li>• émettre des obligations ;</li><li>• déterminer le nombre de sièges d'Administrateurs dont dispose l'État, les personnes morales de droit public et les sociétés d'état conformément aux articles 10 et 11 de la loi n°97-520 du 04 Septembre 1997 ;</li><li>• par exception, l'AGO a également compétence pour ratifier la décision de transfert du siège social prise par le Conseil d'Administration.</li></ul> <p><b>Indique également la périodicité de la tenue des AGO :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• l'AGO se réunit au moins une (01) fois par an, dans les six (06) mois de la clôture de l'exercice, sous réserve de prorogation de ce délai par décision de justice.</li></ul>	Article 546
Article 28 : Convocations	<p><b>Indique les personnes habilitées à convoquer une AGO :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le Conseil d'Administration en principe ;</li><li>• par exception, l'un des Commissaires aux Comptes ou un des mandataires désigné par la juridiction compétente.</li></ul> <p><b>Indique le lieu de tenue des AGO :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• tout lieu désigné par le Conseil d'Administration, même situé hors du territoire de la Côte d'Ivoire.</li></ul> <p><b>Indique les modalités de la convocation de l'AGO :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>le délai</b> : quinze (15) jours au moins avant la tenue de l'AGO sur première convocation et, le cas échéant, six (06) jours au moins pour les convocations suivantes ;</li><li>• <b>le moyen</b> : avis de convocation inséré dans l'un des journaux</li></ul>	Article 516  Dérogation à l'Article 517  Article 518

d'annonces légales du lieu du siège social et, le cas échéant, des autres états parties dont le public est sollicité ou par lettre au porteur contre récépissé ou par lettre recommandée avec avis de réception, ou encore par télécopie ou courrier électronique à condition que l'actionnaire ait préalablement donné son accord écrit et communiqué son numéro de télécopie ou son adresse électronique.

- **le contenu de l'avis de convocation** : outre les mentions prévues par l'articles 257-1 de l'AUSCGIE, l'avis doit comporter :

- ✓ l'ordre du jour ;
- ✓ le texte des projets de résolutions ;
- ✓ le lieu où doivent être déposées les actions ;
- ✓ sauf dans le cas où la Société distribue aux actionnaires un formulaire de vote par correspondance, les lieux et les conditions dans lesquelles peuvent être obtenus ces formulaires.

**Sanction en cas d'irrégularité de la convocation de l'AGO :**

Article 519

- toute AGO irrégulièrement convoquée peut être annulée.

Article 29 :  
Représentation  
aux AGO

**Indique les personnes habilitées à participer ou à se faire représenter à l'AGO :**

Articles 126,  
127, 537, 538,  
539, 540 et 541

- les titulaires d'actions nominatives inscrits depuis trois (03) jours ouvrés au moins sur les registres de la Société ;
- tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix ;
- à défaut de clause contraire des statuts, les copropriétaires d'une action ou d'une part sociale indivise sont représentés par un mandataire unique, choisi parmi les indivisaires.
- les Administrateurs non-actionnaires peuvent également participer à toutes AGO avec voix consultative ;
- les représentants permanents de ces personnes au Conseil d'Administration peuvent assister à l'AGO avec voix consultative.

**Participation à distance à l'AGO :**

Article 133-2

- par visioconférence ou par tout moyen de communication permettant l'identification de l'actionnaire ;
- afin de garantir l'identification et la participation effective des actionnaires y participant à distance, ces moyens transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations ;
- les actionnaires qui participent à l'AGO à distance votent oralement (principe général) ;
- les actionnaires peuvent également prendre part au vote par un formulaire de vote par correspondance ;
- les votes par correspondance sont réceptionnés par la Société au moins vingt-quatre (24) heures avant la tenue de l'AGO (principe général).

Article 133-1

**Détermine le droit de vote à l'AGO :**

- le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix ;
- est nulle toute délibération ou décision prise en violation des dispositions régissant les droits de vote attachés aux actions ou parts sociales (principe général).

Articles 129, 129-1 et 543 (voir également articles 53 et 125 - droits et obligations attachés aux titres sociaux)

Article 30 :  
Tenue et Bureau  
des AGO

**Détermine la composition du bureau de l'AGO :**

- le bureau de l'AGO est constitué par un président, deux (02) scrutateurs et un secrétaire ;
- l'AGO est présidée par le Président du Conseil d'Administration (PCA) ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par l'actionnaire ayant ou représentant le plus grand nombre d'actions ou, en cas d'égalité, par le doyen en âge ;
- les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux (02) actionnaires représentant le plus grand nombre d'actions par eux-mêmes ou comme mandataires, sous réserve de leur acceptation. En cas de refus, par ceux qui viennent après, jusqu'à acceptation ;
- le secrétaire est désigné par l'AGO et peut ne pas être un actionnaire.

Articles 529, 530 et 531

**Exigence d'une feuille de présence à l'AGO pour le contrôle du quorum :**

- tenue d'une feuille de présence à émarger par les actionnaires présents et par les mandataires au moment de l'entrée en séance ;
- contenu de la feuille de présence :
  - ✓ nom, prénoms et domicile des actionnaires présents ou représentés ;
  - ✓ nombre des actions possédées par chacun d'eux et nombre de voix attachées à ces actions ;
  - ✓ nom, prénoms et domicile des mandataires ;
  - ✓ nom, prénoms et domicile de chaque actionnaire ayant participé à l'assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification ;
  - ✓ nom, prénoms et domicile de chaque actionnaire ayant adressé à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Articles 532 et 533

**Exigence de certification de la feuille de présence à l'AGO par les scrutateurs :**

- la feuille de présence est certifiée sincère et véritable par les scrutateurs ; elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

Article 534

Article 31 :  
Ordre du Jour

**Détermination ou fixation de l'ordre du jour :**

- l'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation ou lorsque l'AGO est convoquée par un mandataire ad hoc, par la juridiction compétente qui l'a désignée ;

Articles 520 et 521

- toutefois, un ou plusieurs actionnaires remplissant les conditions prévues à l'article 520 de l'AUSCGIE, peuvent requérir l'inscription d'un projet de résolutions ; Ces projets de résolutions sont adressés au siège social, par lettre au porteur contre récépissé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécopie, dix (10) jours au moins avant la tenue de l'AGO pour pouvoir être soumis au vote de l'AGO ; Les délibérations de l'AGO sont nulles si les projets de résolutions envoyés conformément aux dispositions de l'article 520 de l'AUSCGIE ne sont pas soumis au vote de l'AGO (*principe général*).

**Intangibilité de l'ordre du jour :**

Articles 522, 523 et 524

- l'AGO ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième ou troisième convocation ; toute délibération prise en violation du présent alinéa est nulle ;
- par dérogation au point précédent, l'AGO peut en toute circonstance révoquer un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration et procéder à leur remplacement ;
- lorsque l'ordre du jour de l'AGO porte sur la présentation de candidats au poste d'Administrateur, il doit être fait mention de leur identité, de leurs références professionnelles, de leurs activités professionnelles, et de leurs mandats sociaux au cours des cinq (05) dernières années (*la violation de cette disposition pourrait être sanctionnée par la nullité de l'AGO pour irrégularité de la convocation suivant les dispositions de l'Article 519, alinéa 4, de l'AUSCGIE*).

Article 32 :  
Quorum et Majorité

**Détermine les règles de quorum :**

Article 549

- l'AGO ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart (1/4) des actions ayant le droit de vote ;
- sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Article 32 :  
Quorum et Majorité

**Détermine les règles de majorité :**

Articles 543 (al 1er) et 550

- l'AGO statue à la majorité des voix exprimées, chaque membre de l'AGO ayant autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, le tout, sans limitation ;
- dans le cas où il est procédé à un scrutin, il n'est pas tenu compte des bulletins blancs.

Article 33 :  
Procès- Verbaux

**Établissement du procès-verbal des délibérations :**

Articles 134, 135, 136

- les délibérations de l'AGO sont constatées par des procès-verbaux ;
- le procès-verbal des délibérations de l'AGO indique :
  - ✓ la date et le lieu de l'AGO
  - ✓ la nature de l'AG
  - ✓ le mode de convocation
  - ✓ l'ordre du jour
  - ✓ la composition du bureau

- ✓ le quorum
- ✓ le texte de résolutions soumises au vote de l'AGO et le résultat des votes pour chaque résolution
- ✓ les documents et rapports présentés à l'AGO et un résumé des débats ;
- en cas de participation à l'AGO par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, il est fait mention dans le procès-verbal des incidents techniques éventuellement survenus au cours de l'assemblée et ayant perturbé son déroulement ;
- les procès-verbaux sont signés par les membres du bureau de l'AGO et archivés au siège social avec leur feuille de présence et leurs annexes;
- les copies ou extraits des procès-verbaux des AGO sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par toute autre personne dûment mandatée à cet effet.

#### Article 34 : Caractère obligatoire des décisions

##### **Caractère obligatoire des décisions :**

- les délibérations de l'AGO prises conformément à l'AUSCGIE et aux statuts obligent tous les actionnaires, même les absents ou les dissidents et les incapables.

##### **Principe général sur les abus de majorité :**

- les décisions collectives constitutives d'un abus de majorité sont nulles. Il y a abus de majorité lorsque les actionnaires majoritaires ont voté une décision dans leur seul intérêt, contrairement aux intérêts des actionnaires minoritaires, sans que cette décision ne puisse être justifiée par l'intérêt de la Société.

Article 130

#### Article 35 : Droit de communication

##### **Droit de consultation avant l'AGO et au cours de l'exercice :**

- tout actionnaire a droit, par lui-même ou par mandataire nommément désigné, de prendre connaissance et copie, au siège, des documents énumérés aux articles 525 et 526 de l'AUSCGIE, et dans les conditions et délais prévus aux mêmes articles ;
- de même, tout actionnaire peut, deux (02) fois par exercice, poser des questions écrites au Président du Conseil d'Administration, ou le cas échéant, au Directeur Général, ou au Directeur Général Adjoint, sur tous faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation. La réponse est communiquée aux Commissaires aux Comptes.

Articles 525 et  
526

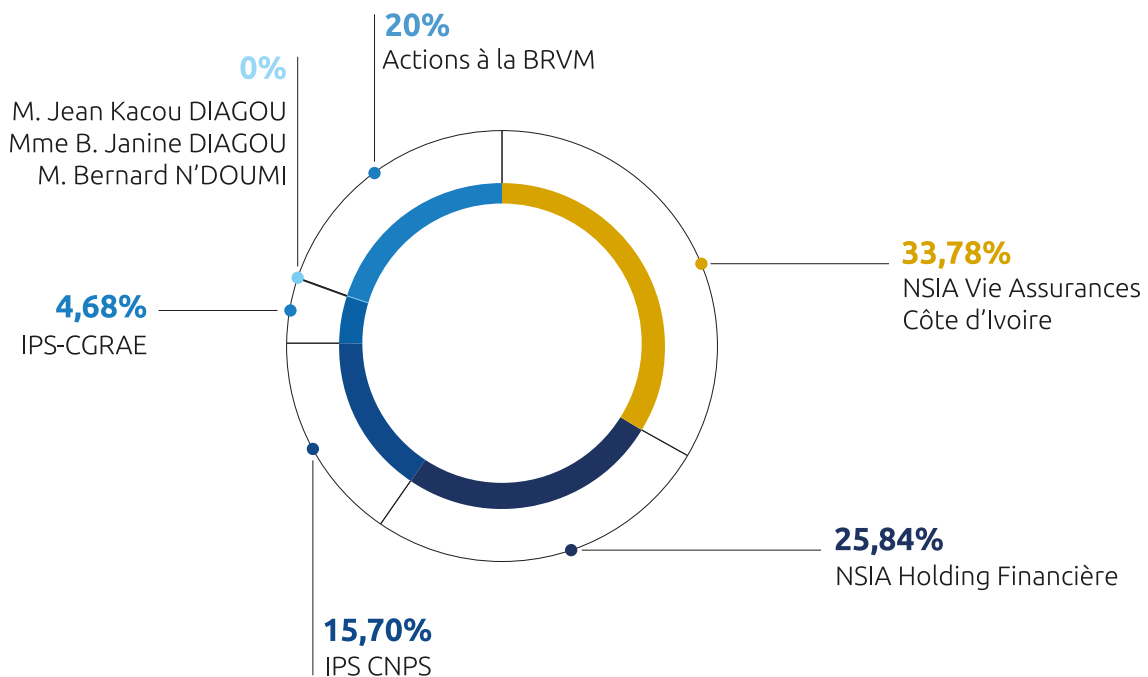
## 2. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

**Les actionnaires de NSIA Banque Côte d'Ivoire**, en abrégé "NSIA Banque CI", Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de 24 734 572 000 Francs CFA, dont le siège social est fixé à Abidjan-Cocody, C-22 rue Goyavier, Avenue Jean Mermoz , 01 BP 1274 Abidjan 01, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **mardi 30 juin 2026 à 10H30 minutes GMT**, à l'Espace Latrille Events, sis à Abidjan-Cocody, Deux-Plateaux, Boulevard Latrille, à proximité du Carrefour Duncan, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 Rapport de gestion du Conseil d'Administration portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- 2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- 3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les rémunérations visées à l'article 432 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
- 4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
- 5 Rapport du Président du Conseil d'Administration visé aux articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
- 6 Rapport relatif à l'évaluation des Administrateurs, du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés au titre de l'année 2025 ;
- 7 Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- 8 Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- 9 Approbation des conventions réglementées en application de l'article 440 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
- 10 Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- 11 Fixation du montant annuel des indemnités de fonction allouées aux Administrateurs au titre de l'exercice 2026 ;
- 12 Examen des mandats du Commissaire aux Comptes titulaire Cabinet KPMG et du Commissaire aux Comptes suppléant Cabinet DELOITTE Côte d'Ivoire ;
- 13 Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

## 3. Actionnariat

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS	PARTICIPATION
NSIA Vie Assurances SA	8 354 879	33,78%
NSIA Holding Financière	6 392 129	25,84%
IPS CNPS	3 882 119	15,70%
IPS-CGRAE	1 158 500	4,68%
M. Jean Kacou DIAGOU	10	0%
Mme B. Janine DIAGOU	10	0%
M. Bernard N'DOUMI	10	0%
TOTAL ACTIONS A LA BRVM*	4 946 915	20%
<b>TOTAL</b>	<b>24 734 572</b>	<b>100%</b>



\* Dont NSIA Vie Assurances

NB : La valeur nominale de l'action est de 1 000 FCFA

## 4. Conseil d'Administration

### I - Composition actuelle du Conseil d'Administration



**Jean Kacou DIAGOU**  
Président du Conseil d'Administration  
Administrateur non exécutif



**Amadou KANE**  
Administrateur non exécutif



**Madeleine YAO**  
Administrateur non exécutif



**Edouard MESSOU**  
Administrateur indépendant  
• Membre du Comité des Risques  
• Membre du Comité de Rémunération et de Nomination



**François KABORÉ**  
Administrateur indépendant  
• Président du Comité des Risques  
• Membre du Comité d'Audit



**Adidjatou HASSAN**  
Administrateur indépendant  
• Présidente du Comité d'Audit



**Philippe PANGO**  
Administrateur indépendant  
• Président du Comité de Rémunération et de Nomination



**Gouro Sall DIAGNE**  
Administrateur indépendant  
• Membre du Comité d'Audit



**Bénédicte Janine Kacou DIAGOU**  
Administrateur non exécutif  
Représentant permanent de NSIA Vie Assurances CI



**Bernard N'DOUMI**  
Administrateur non exécutif  
Représentant permanent de NSIA Participations



**Aly TOURÉ**  
Administrateur non exécutif  
Représentant permanent de IPS CNPS  
• Membre du Comité des Risques  
• Membre du Comité de Rémunération et de Nomination

## II - Comité de Direction



**Léonce YACÉ**  
Directeur Général



**Massetou TRAORÉ**  
Directrice Générale Adjointe  
Exploitation



**Sékou SANOGO**  
Directeur Général Adjoint  
Support



**Gustave NIAMKÉ**  
Directeur de la Trésorerie  
et de l'Étranger



**Caroline N'DE**  
Directrice de la Clientèle  
des Particuliers Province



**Emmanuel KADJO**  
Directeur des Ressources  
Humaines



**Sylvie SOMDA**  
Directrice des Opérations  
Bancaires



**Carine DOMORAUD**  
Directrice des Petites  
et Moyennes Entreprises



**Wilfried ASSOUAN**  
Directeur de la Clientèle  
des Particuliers Abidjan



**Hervé ELLEINGAND**  
Directeur Financier et  
du Contrôle de Gestion



**Jean Aimé NOBOU**  
Directeur de l'Organisation  
et de l'Expérience Client



**Raoul KOUASSI**  
Directeur des Grandes  
Entreprises et institutionnels



**Kouassi YAO**  
Directeur du Crédit



**Junior BOHUI**  
Directeur de la  
Gestion des Risques



**Désiré AHOUA**  
Directeur des Affaires  
Juridiques et du Contentieux



**Célestin GOURAYO**  
Directeur du Recouvrement



**Melissa JOHNSON**  
Cheffe de Département  
Conformité



**Marie-Ange AMANI**  
Cheffe de Département  
Audit Interne

# RAPPORTS ET ÉTATS FINANCIERS

## 5. États Financiers

### I - Bilan (en millions FCFA)

Actif	2024	2025
Caisse, Banque Centrale, CCP	128 185	235 374
Effets publics et valeurs assimilées	477 358	465 392
Créances interbancaires et assimilées	138 557	252 759
Créances sur la clientèle	1 536 122	1 818 671
Obligations et autres titres à revenu fixe	29	29
Actions et autres titres à revenu variable	23 277	60 023
Actionnaires ou associés	-	-
Autres actifs	32 087	25 820
Comptes de régularisation	8 949	11 987
Participations et autres titres détenus à long terme	25 820	25 912
Parts dans les entreprises liées	23 831	34 716
Prêts subordonnés	2 703	2 804
Immobilisations incorporelles	6 224	6 842
Immobilisations corporelles	107 287	132 733
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 510 429</b>	<b>3 073 062</b>

## 2 RAPPORTS ET ÉTATS FINANCIERS

<b>Passif</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Banques Centrales, CCP	-	-
Dettes interbancaires et assimilées	515 510	491 587
Dettes à l'égard de la clientèle	1 700 893	2 242 218
Dettes représentées par un titre	-	-
Autres passifs	39 786	33 429
Comptes de régularisation	19 835	26 334
Provisions	4 294	6 074
Emprunts et titres émis subordonnés	18 740	40 117
<b>Capitaux propres et ressources assimilées</b>	<b>211 371</b>	<b>233 303</b>
Capital souscrit	24 735	24 735
Primes liées au capital	29 992	29 992
Réserves	35 404	41 121
Écarts de réévaluation	-	-
Provisions réglementées	-	-
Report à nouveau (+/-)	83 128	96 743
Résultat de l'exercice (+/-)	38 112	40 712
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 510 429</b>	<b>3 073 062</b>

<b>Hors bilan</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		
Engagements de financement	156 480	138 479
Engagements de garantie	216 469	176 355
Engagements sur titres	-	-
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	4 604 738	5 227 295
Engagements sur titres	-	-

## II - Compte de résultat *(en millions FCFA)*

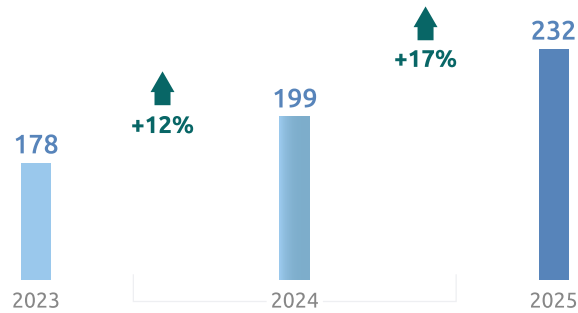
<b>Produits / Charges</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Intérêts et produits assimilés	102 943	114 510
Intérêts et charges assimilées	- 49 048	- 52 001
Revenus des titres à revenu variable	11 997	19 393
Commissions (produits)	26 249	25 604
Commissions (charges)	- 2 121	- 5 719
Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de négociation	1 851	2 577
Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	7 733	9 608
Autres charges d'exploitation bancaire	- 1 785	- 1 044
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>97 819</b>	<b>112 928</b>
Subventions d'investissement	-	-
Charges générales d'exploitation	- 49 945	- 53 554
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	- 8 474	- 8 093
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>39 400</b>	<b>51 281</b>
Coût du risque	537	- 8 510
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>39 937</b>	<b>42 771</b>
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	282	375
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>40 219</b>	<b>43 146</b>
Impôts sur les bénéfices	- 2 107	- 2 434
<b>Résultat Net</b>	<b>38 112</b>	<b>40 712</b>

## III - Projet d'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025 *(au franc près)*

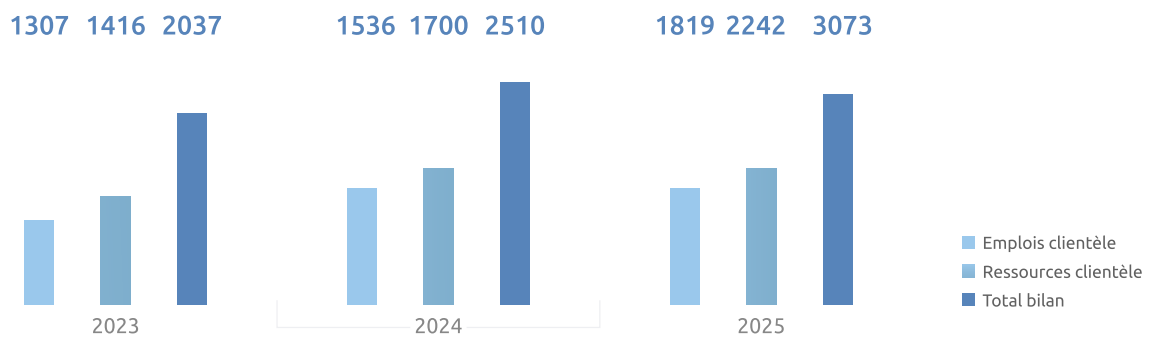
	AVANT RÉPARTITION	APRÈS RÉPARTITION
Capital	24 734 572 000	24 734 572 000
Réserves obligatoires	37 620 552 256	37 620 552 256
Réserves facultatives	3 500 000 000	9 606 871 870
Report à nouveau	96 743 499 018	112 349 106 280
Prime d'émission	29 991 722 508	29 991 722 508
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>192 590 345 782</b>	<b>214 302 824 914</b>
Résultat de l'exercice	40 712 479 132	
Dividendes à distribuer	(19 000 000 000)	
<b>TOTAUX</b>	<b>214 302 824 914</b>	<b>214 302 824 914</b>

IV - Chiffres clés clos au 31 décembre 2025 (en millions de FCFA)

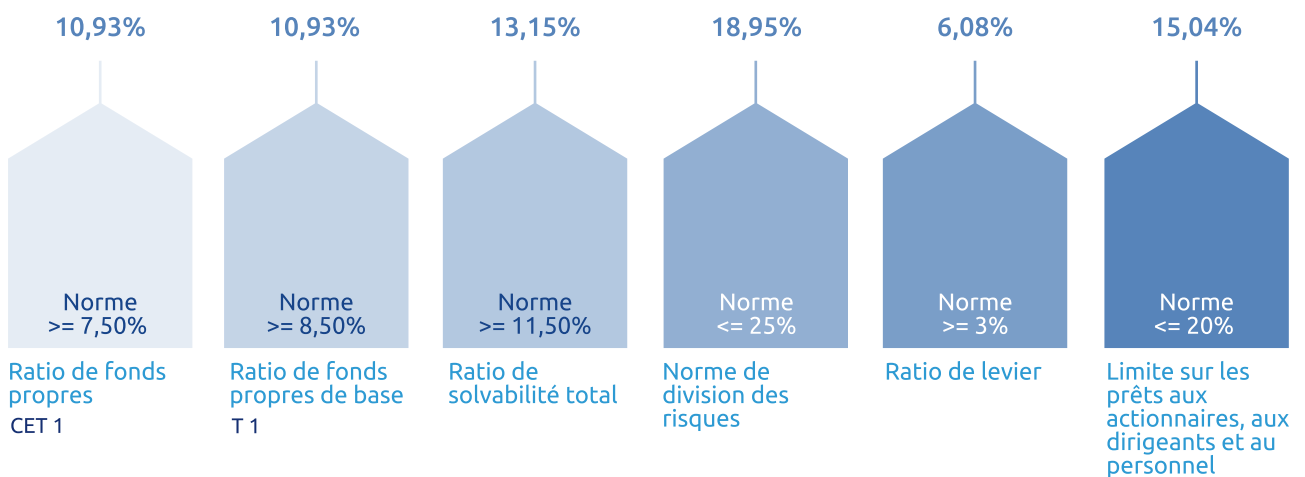
— Fonds propres effectifs



— Évolution des ressources clientèle, des emplois clientèle et du total du bilan

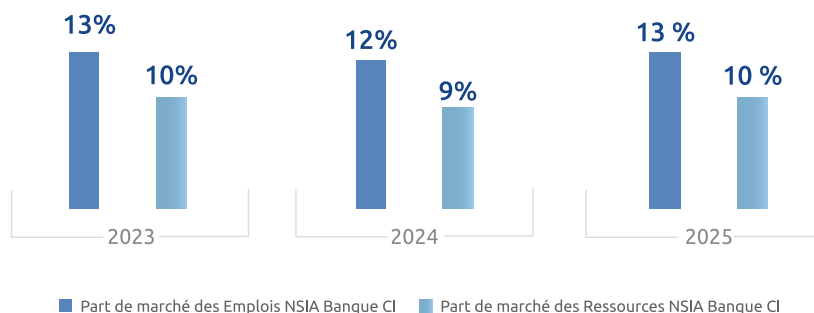


— Évolution des ratios prudentiels

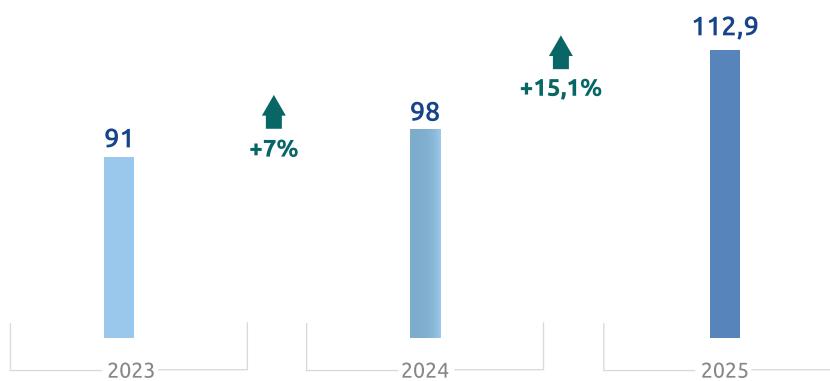


## 2 RAPPORTS ET ÉTATS FINANCIERS

### — Évolution des parts de marché clientèle



### — Évolution du Produit Net Bancaire (PNB)



## 6. Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

### A - Faits marquants 2025

Les évènements ci-dessous ont marqué l'exercice des activités durant l'année 2025.

#### Au niveau de l'activité

- **La mise en place d'une journée d'opportunités dédiée au PME** : « Pitch PME » est une initiative dédiée à l'accompagnement et au financement des PME, réunissant partenaires et entrepreneurs autour d'une journée de présentation de projets. Les porteurs de projets sélectionnés ont l'opportunité de convaincre un jury interne et institutionnel avec, à la clé, un financement potentiel compris entre 50 millions et 1 milliard FCFA pour les projets les plus prometteurs.

- **La participation de NSIA Banque Côte d'Ivoire au Salon de l'Automobile d'Abidjan - 2<sup>e</sup> édition** : notre institution a participé à la 2<sup>e</sup> édition du Salon de l'Automobile d'Abidjan, tenue au Parc des Expositions. À travers cette présence, la Banque a réaffirmé son engagement à accompagner particuliers et entreprises dans leurs projets de mobilité, en proposant des solutions de financement adaptées. À cette occasion, une offre spéciale « Easy Leasing SAA » a été mise en place jusqu'au 30 septembre 2025.

- **La signature d'une convention de partenariat avec l'Agence de Développement de la Compétitivité Industrielle (ADCI)** : dans le cadre du renforcement de son engagement envers le secteur privé, NSIA Banque Côte d'Ivoire a conclu une convention de partenariat avec l'Agence de Développement de la Compétitivité Industrielle (ADCI). L'objectif principal de ce partenariat est de faciliter l'accès au financement pour les entreprises industrielles accompagnées par l'ADCI à travers un financement sur mesure (d'une ligne de crédit dédiée aux Très Petites Industries, PME et grandes entreprises industrielles, sans plafond de montant, sous réserve de la viabilité des projets présentés) et un appui technique structurant (expertise technique de l'ADCI et services d'accompagnement et d'assistance adaptés aux besoins).

- **L'inauguration du Bureau de Représentation à Paris** : la Banque a procédé à l'inauguration officielle de son nouveau Bureau de Représentation, situé au 44, rue Doudeauville dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Cette ouverture s'inscrit dans le cadre d'un partenariat stratégique avec IYU Europe et vise à

renforcer notre présence à l'international, tout en consolidant notre mission de proximité et de confiance envers notre clientèle, notamment issue de la diaspora.

#### Au niveau stratégique

- **Le lancement du FCTC Keur Samba** : la Banque a participé à la première opération de titrisation multi cédants réalisée dans la zone UEMOA, faisant suite au succès de sa première initiative en la matière. Cette opération s'inscrit dans une dynamique de renforcement des capacités de refinancement du tissu économique, en particulier des PME au niveau sous régional. Elle est portée par BOAD Titrisation et représente une avancée stratégique significative, permettant d'accroître les capacités de financement des banques commerciales au profit des petites et moyennes entreprises. Les ressources ainsi mobilisées contribueront au soutien et à la croissance de ce segment clé de l'économie.

- **La première émission sociale de la CRRH-UEMOA** : à travers le pôle bancaire du Groupe NSIA, la Banque, aux côtés de PROPARGO et de la BIIC, accompagne la CRRH UEMOA dans la mise en œuvre d'une opération innovante et à fort impact pour les populations de l'Union. Elle contribue ainsi à la réussite de la première émission obligataire sociale de la CRRH UEMOA, marquant une étape importante dans son engagement en faveur d'une finance durable à l'échelle régionale. Par sa souscription, le pôle bancaire du Groupe NSIA s'affirme comme un investisseur de référence dans cette opération pionnière au sein de l'UEMOA, dédiée au développement du logement abordable.

- **La participation au Forum annuel de l'OPEC** : une délégation du Pôle Banque du Groupe NSIA, conduite par son Président, a pris part au Forum annuel de l'OPEC Fund for International Development à Vienne (Autriche). Cette participation a constitué une étape majeure, marquée par la signature d'une convention de crédit de 30 millions d'euros entre l'OPEC Fund et NSIA Banque Côte d'Ivoire, dédiée au financement vert des PME, levier stratégique pour promouvoir une croissance durable et inclusive en Afrique.

- **Le lancement d'une opération de titrisation de**

## créances - FCTC NSIA Banque 2025-2030 :

La Banque a lancé une nouvelle opération de titrisation de créances d'un montant global de 50 milliards FCFA, à travers la mise en place du Fonds Commun de Titrisation de Créances (FCTC) NSIA Banque 2025-2030. Cette opération est pilotée par le pôle Titrisation du Groupe Africa Link Capital, avec ALC Structuration en qualité d'arrangeur et ALC Titrisation en tant que société de gestion. NSIA Capital agit comme chef de file du syndicat de placement, aux côtés de l'ensemble des SGI agréées de la zone.

Cette initiative vise à renforcer l'accès au financement des PME, à améliorer l'efficacité du bilan de la Banque et à diversifier durablement ses sources de financement, en cohérence avec sa stratégie institutionnelle.

Elle illustre par ailleurs l'engagement de NSIA Banque Côte d'Ivoire en faveur d'une finance responsable et inclusive, au service du développement économique national et régional.

• **Le programme de titrisation "Zaka NSIA Banque CI 2025-2044"** : la Banque a lancé une opération innovante de titrisation de créances dénommée «Zaka NSIA Banque Côte d'Ivoire 2025-2044». Cette initiative pionnière, structurée sous la forme d'un appel public à l'épargne via des RMBS (Residential Mortgage Backed Securities) pour un montant total de 10 milliards de FCFA, vise à soutenir le financement du logement abordable et à promouvoir une finance durable, en cohérence avec son engagement sociétal.

Elle ambitionne ainsi de faciliter l'accès au logement pour le plus grand nombre, tout en renforçant la capacité de la banque à mobiliser des ressources de long terme, consolidant son rôle dans le développement économique et social de la région.

• **Le financement de solutions industrielles durables avec Bühler CI** : la Banque a établi un nouveau partenariat stratégique avec Bühler CI, acteur de référence dans le domaine des solutions industrielles durables. Cet accord vise à faciliter l'acquisition, par les entreprises ivoiriennes, d'équipements industriels innovants et durables, grâce à des solutions de financement accessibles et compétitives.

En complément du financement via des crédits d'investissement, les entreprises bénéficiaires pourront également profiter de l'expertise technique de Bühler CI, couvrant l'ensemble des étapes, du diagnostic initial jusqu'à la maintenance.

• **Le nouveau partenariat avec Corsair** : dans le cadre du déploiement de son Programme Bons Plans, la Banque a conclu un partenariat stratégique avec la compagnie aérienne Corsair. Grâce à cet accord, les clients et collaborateurs de NSIA Banque Côte d'Ivoire et Bénin bénéficient de réductions exclusives, leur offrant l'opportunité de voyager à des conditions avantageuses tout en profitant du confort et de la qualité de service de Corsair.

## • **La mise en œuvre d'un Core Banking System mutualisé au sein du Pôle Banque NSIA :**

dans le cadre de sa stratégie de mutualisation et d'intégration, le Pôle Banque NSIA a initié un projet structurant visant au déploiement d'un Core Banking System (CBS) commun à l'ensemble de ses filiales bancaires. Ce projet ambitionne de converger vers une plateforme unique, afin de renforcer l'efficacité opérationnelle et d'améliorer la performance globale du Pôle.

Les principaux objectifs associés à cette initiative sont les suivants :

- l'harmonisation des processus et des offres produits à l'échelle du Groupe ;
- l'optimisation des délais de traitement des opérations et des dossiers clients ;
- la réduction des risques liés aux incompatibilités entre systèmes.

## • **Le nouveau partenariat entre NSIA Banque Côte d'Ivoire et le FIRCA :**

NSIA Banque Côte d'Ivoire a conclu un partenariat avec le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA), visant à renforcer le financement et l'accompagnement des acteurs du secteur agricole, en cohérence avec sa démarche de durabilité. Ce partenariat s'articule autour de plusieurs axes complémentaires, notamment :

la mise en place d'une ligne de financement dédiée de 5 milliards FCFA en faveur des PME agricoles ;

la mise en œuvre d'un dispositif conjoint de sélection des projets portés par les PME agro transformatrices ;

l'accompagnement non financier adapté aux entreprises retenues, ainsi que le suivi de l'impact des actions menées ;

le renforcement des capacités des équipes commerciales et crédit de la Banque sur les filières agricoles financées ;

la formation des équipes techniques du FIRCA aux mécanismes d'analyse et de sélection de projets bancables.

## Au niveau de l'organisation

- **La célébration des 30 années d'existence du Groupe NSIA** : l'événement a permis de renforcer les compétences des Administrateurs, d'échanger sur les orientations stratégiques des pôles Assurances et Banque & Finance et de valoriser le capital humain à travers la distinction des collaborateurs ayant au moins 15 ans d'ancienneté.
- **Le développement du capital humain à travers une formation basée sur la transformation managériale** : la Banque a procédé à une formation dédiée à la transformation managériale. À cette initiative de taille étaient conviés les Chefs de Département et les membres du Comité de Direction. La mise en place de cette activité est la preuve que l'un des objectifs majeurs de la Direction Générale est de consolider un modèle managérial commun afin de prôner un esprit d'équipe basé sur l'écoute et la collaboration interservices.
- **Le renforcement de l'équipe de Direction de NSIA Banque Côte d'Ivoire** : le Conseil d'administration a procédé à la nomination d'un second Directeur Général Adjoint en la personne de M. Sékou Cherif SANOGO, en charge du volet Support.

## Au niveau de la qualité et de la RSE

- **Le financement d'infrastructures pour la transition écologique** : la Banque s'est engagée aux côtés du groupe CFAO dans le déploiement d'une solution innovante de financement vert à destination des entreprises industrielles et commerciales, leur permettant de s'équiper de centrales photovoltaïques en autoconsommation.

Ce partenariat vise à offrir aux entreprises locales des solutions durables, afin de réduire leurs coûts énergétiques, renforcer leur compétitivité et répondre aux exigences réglementaires. Il se traduit par la mise en place de financements sous forme de crédits d'investissement ou de crédit-bail, compris entre 20 millions et 3 milliards de FCFA, sur des maturités de 7 à 10 ans, avec un différé partiel de 6 mois.

- **La signature d'accord de financement de 3 milliards FCFA en faveur de la transition écologique** : la Banque a conclu un partenariat avec CDC-CI Capital en vue de financer des projets verts, notamment dans l'agro-industrie, afin de soutenir la transition écologique. Cette initiative à fort impact vise à répondre aux besoins des entreprises, tout en contribuant à la protection de l'environnement et au renforcement de l'inclusion financière et du développement économique.

## II - Analyse du Bilan

Au terme de l'exercice écoulé, le bilan de la Banque se présente comme suit (en millions de FCFA) :

ACTIF	2024 (A)	2025 (B)	Évolution (B-A)	
			Montant	%
CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	128 185	235 374	107 189	84%
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	477 358	465 392	-11 966	-3%
CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	138 557	252 759	114 202	82%
CREANCES SUR LA CLIENTELE	1 536 122	1 818 671	282 549	18%
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	29	29	0	0%
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	23 277	60 023	36 746	158%
ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	-	-	0	-
AUTRES ACTIFS	32 087	25 820	-6 267	-20%
COMPTES DE REGULARISATION	8 949	11 987	3 038	34%
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	25 820	25 912	92	0%
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	23 831	34 716	10 885	46%
PRETS SUBORDONNES	2 703	2 804	101	4%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 224	6 842	618	10%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	107 287	132 733	25 446	24%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 510 429</b>	<b>3 073 062</b>	<b>562 633</b>	<b>22%</b>

PASSIF	2024 (A)	2025 (B)	Évolution (B-A)	
			Montant	%
BANQUES CENTRALES, CCP	-	-	-	-
DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	515 510	491 587	-23 923	-5%
DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	1 700 893	2 242 218	541 325	32%
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	-	-	-	-
AUTRES PASSIFS	39 786	33 429	-6 357	-16%
COMPTES DE REGULARISATION	19 835	26 334	6 499	33%
PROVISIONS	4 294	6 074	1 780	41%
EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	18 740	40 117	21 377	114%
<b>CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES</b>	<b>211 371</b>	<b>233 303</b>	<b>21 932</b>	<b>10%</b>
CAPITAL SOUSCRIT	24 735	24 735	-	-
PRIMES LIÉES AU CAPITAL	29 992	29 992	-	-
RESERVES	35 404	41 121	5 717	16%
ECARTS DE REEVALUATION	-	-	-	-
PROVISIONS REGLEMENTÉES	-	-	-	-
REPORT A NOUVEAU(+/-)	83 128	96 743	13 615	16%
RESULTAT DE L'EXERCICE(+/-)	38 112	40 712	2 600	7%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 510 429</b>	<b>3 073 062</b>	<b>562 633</b>	<b>22%</b>

Le bilan de NSIA Banque Côte d'Ivoire se consolide de 22% passant de 2 510 milliards FCFA au 31 décembre 2024 à 3 073 milliards FCFA. La croissance du bilan est essentiellement portée par la hausse du niveau d'activité de la Banque, notamment en mobilisation de ressources qui a permis d'accroître le niveau de financement direct à la clientèle avec une hausse de 18% par rapport à 2024 et de financer les autres actifs dans le cadre de son exploitation.

**Caisse et Créances interbancaires :** les opérations de trésorerie et interbancaires (488 milliards de FCFA) affichent une hausse de 83% (+221 milliards de FCFA) par rapport à décembre 2024 (267 milliards de FCFA). Les encaisses enregistrent une hausse de 107 milliards FCFA avec un encours de 235 milliards FCFA à fin 2025. L'encours des créances interbancaires au 31 décembre 2025 s'établit à 252 milliards FCFA et est constitué des avoirs chez les différents

correspondants bancaires et des placements interbancaires.

**Les créances sur la clientèle** croissent de 18% (soit +283 milliards FCFA) passant ainsi de 1 536 milliards FCFA en 2024 à 1 819 milliards FCFA en 2025. Cette évolution est portée par une intervention plus accentuée dans le financement des Grandes entreprises (+286 milliards FCFA nets correspondant à 26% de hausse par rapport à 2024).

La situation détaillée des créances sur la clientèle est précisée ci-après (en millions FCFA) :

Créances sur la clientèle	2024 (A)	2025 (B)	Evolution (B-A)	
Portefeuille d'effets commerciaux	32 240	30 998	-1 242	-4%
Crédits de campagne	126 719	142 686	15 967	13%
Crédits ordinaires	219 750	321 579	101 829	46%
Comptes ordinaires débiteurs	336 030	465 628	129 598	39%
Crédits à moyen et long terme	745 070	695 999	-49 072	-7%
Crédit-bail	71 481	55 366	-16 115	-23%
Net des créances en souffrance	4 832	106 415	101 583	2102%
<b>Total créances clientèle</b>	<b>1 536 122</b>	<b>1 818 671</b>	<b>282 550</b>	<b>18%</b>

**Les emplois de la clientèle des particuliers** qui se chiffrent à 123 milliards FCFA à fin décembre 2025 contre 197 milliards FCFA en décembre 2024, reculent de 37% (soit -73 milliards FCFA) en lien avec les opérations de titrisations lancées au cours de l'exercice qui ont contribué à baisser le niveau des encours. L'exercice enregistre également un recul au niveau des emplois de la clientèle des PME qui passent de 231 milliards FCFA en décembre 2024 à 167 milliards FCFA à fin décembre 2025. Les concours aux grandes entreprises croissent quant à eux de 26% pour atteindre 1 387 milliards FCFA au 31 décembre 2025.

**Les encours de crédit-bail** ressortent à 55 milliards FCFA et sont en baisse de 23% par rapport à décembre 2024.

**Immobilisations financières** : le portefeuille titres s'établit à 588,9 milliards FCFA au 31 décembre 2025. Il augmente de 6% (25,9 milliards FCFA) par rapport au 31 décembre 2024 où il s'affichait à 553 milliards FCFA. Il correspond à un taux de réalisation de 107% du budget (548,6 milliards FCFA).

**Les immobilisations (corporelles et incorporelles)** croissent globalement de 23% passant de 113,5 milliards FCFA en 2024 à 139,6 milliards FCFA en 2025.

Les immobilisations sont composées, des immobilisations corporelles et incorporelles de la banque, des immobilisations corporelles et incorporelles hors exploitation acquises par réalisation de garantie, ainsi que des immobilisations non louées issues du crédit-bail.

La hausse des immobilisations sur l'exercice 2025 est essentiellement liée à la hausse des immobilisations corporelles acquises par réalisation d'opérations de dation en paiement.

**Les autres actifs et comptes d'ordre et divers** affichent une baisse de 8%, passant de 41 milliards FCFA en 2024 à 38 milliards FCFA à fin 2025.

**Dettes interbancaires** : les ressources de trésorerie ressortent à 491,6 milliards FCFA au 31 décembre 2025 contre 515,5 milliards FCFA au 31 décembre 2024 soit une baisse de 23,9 milliards.

Cette baisse s'explique essentiellement par l'évolution du recours au refinancement qui connaît une baisse comparativement à l'année 2024. À fin décembre 2025, le refinancement obtenu auprès du marché monétaire s'élève à 220 milliards FCFA contre un niveau de 367 milliards FCFA en décembre 2024.

**Dettes à l'égard de la clientèle** : Les dépôts de la clientèle ont connu une hausse de 32% et s'affichent à 2 242,2 milliards FCFA à fin décembre 2025 contre 1 700,9 milliards FCFA en décembre 2024.

Cette situation s'explique par une hausse sur les principaux postes de dépôts clientèle :

- Une hausse de 42% correspondant à 23,4 milliards FCFA du niveau des dépôts de garantie en passant de 55,2 milliards FCFA au 31 décembre 2024 à 78,6 milliards FCFA au 31 décembre 2025.
- Une réalisation de 385 milliards FCFA des dépôts sur les comptes d'épargne, correspondant à une hausse de 10% (36,4 milliards FCFA) par rapport à décembre 2024.
- Une hausse de 2% (4,9 milliards FCFA) des dépôts à terme par rapport à décembre 2024.
- Une hausse de 47% (477,8 milliards FCFA) du niveau des dépôts à vue qui passe de 100 milliards FCFA en décembre 2024 à 1 485,9

milliards FCFA en décembre 2025.

**Les autres passifs et comptes d'ordre et divers** demeurent globalement stables sur l'exercice 2025. Ils passent de 59,6 milliards FCFA en 2024 à 59,8 milliards FCFA à fin 2025.

Le niveau des provisions pour risques et charges est en hausse de 41% passant de 4,3 milliards FCFA en décembre 2024 à 6,1 milliards FCFA en décembre 2025.

**Les emprunts subordonnés** sont en hausse de 114% et s'affichent à 40,1 milliards FCFA au 31 décembre 2025 contre 18,7 milliards FCFA en décembre 2024.

**Les capitaux propres (intégrant le résultat)** progressent de 21,9 milliards de FCFA passant ainsi de 211,4 milliards FCFA en 2024 à 233,3 milliards FCFA au 31 décembre 2025.

## III - Analyse du résultat

Au terme de l'exercice écoulé, le compte de résultat de la Banque se présente comme suit (*en millions FCFA*):

Indicateur de résultat	2024 (A)	2025 (B)	Evolution (B-A)	
			Montant	%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>97 819</b>	<b>112 928</b>	<b>15 109</b>	<b>15%</b>
Charges générales d'exploitation	-49 945	-53 554	-3 609	7%
Dotation aux amortissements et aux provisions ( <i>nettes des reprises</i> )	-8 474	-8 093	381	-5%
<b>Résultat Brut d'Exploitation (RBE)</b>	<b>39 400</b>	<b>51 281</b>	<b>11 881</b>	<b>30%</b>
Coût net du risque	537	-8 510	-9 047	-1684%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>39 937</b>	<b>42 771</b>	<b>2 834</b>	<b>7%</b>
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	282	375	93	33%
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>40 219</b>	<b>43 146</b>	<b>2 927</b>	<b>7%</b>
Impôts sur les bénéfices	-2 107	-2 434	-327	15%
<b>Résultat net</b>	<b>38 112</b>	<b>40 712</b>	<b>2 600</b>	<b>6%</b>

Le **Produit Net Bancaire** au 31 décembre 2025 s'établit à 112,9 milliards FCFA contre 97,8 milliards FCFA réalisés en décembre 2024, soit une augmentation de 15% (+15,1 milliards FCFA).

Cette évolution s'explique par la croissance de la marge d'intérêt qui s'affiche à 79,8 milliards FCFA contre 63,5 milliards FCFA réalisés en décembre 2024.

Cette croissance compense le recul enregistré sur l'exercice au niveau des commissions qui sont passées de 34,3 milliards FCFA en 2024 à 33,2 milliards FCFA en 2025, soit une baisse de 3%.

Les **charges d'exploitation** augmentent de 7% entre 2024 et 2025 et s'établissent à 53,6 milliards FCFA. Ces charges se répartissent en **frais de personnel** à hauteur de 21,3 milliards FCFA, en baisse de 6% par rapport à décembre 2024, et en **frais généraux** d'un montant de 26,7 milliards FCFA qui enregistrent une

progression de 16%. Malgré les hausses observées, ces charges restent dans les limites du budget alloué avec un niveau de réalisation de 100%.

Les **charges d'amortissement** s'établissent à 8,1 milliards FCFA et sont en baisse de 4% par rapport à décembre 2024.

En conséquence de ces évolutions, Le **Résultat Brut d'Exploitation** cumulé à fin décembre 2025 se chiffre à 51,3 milliards FCFA contre 39,4 milliards FCFA en décembre 2024 (soit +30%).

Le **coefficient d'exploitation** s'élève à 54,6% à fin décembre 2025 contre 59,7% à fin décembre 2024.

Le **coût net du risque** ressort au 31 décembre 2025 à -8,5 milliards FCFA contre 537 millions FCFA au 31 décembre 2024.

Cette évolution s'explique par les provisions effectuées à la suite des travaux de revue de

portefeuille réalisés au cours de l'exercice 2025.

L'impôt BIC à fin décembre 2025 se chiffre à 2 434 millions FCFA contre 2 107 millions FCFA en décembre 2024.

Le Résultat net au 31 décembre 2025 s'établit à

40,712 milliards FCFA contre 38,112 milliards FCFA réalisés en décembre 2024 soit une progression de 6%.

Cette performance repose essentiellement sur une bonne progression de la marge d'intérêt permettant ainsi de réaliser une progression de 15% du PNB.

## IV - Ratios prudentiels

Liste des normes prudentielles	Niveau à respecter	Niveau observé	Situation de l'établissement
<b>A. Normes de solvabilité</b>			
Ratio de fonds propres CET 1 (%)	7,50%	10,93%	CONFORME
Ratio de fonds propres de base T1 (%)	8,50%	10,93%	CONFORME
Ratio de solvabilité total (%)	11,50%	13,15%	CONFORME
<b>B. Norme de division des risques</b>			
Norme de division des risques	25%	18,95%	CONFORME
<b>C. Ratio de levier</b>			
Ratio de levier	3%	6,08%	CONFORME
<b>D. Autres normes prudentielles</b>			
Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales (25% capital de l'entreprise)	25%	20,00%	CONFORME
Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales (15% des fonds propres T1 de l'établissement)	15%	12,35%	CONFORME
Limite globale de participations dans les entités commerciales (60% des fonds propres effectifs de l'établissement)	60%	10,70%	CONFORME
Limite sur les immobilisations hors exploitation	15%	11,90%	CONFORME
Limite sur le total des immobilisations et des participations	100%	41,33%	CONFORME
Limite sur les prêts aux actionnaires, aux dirigeants et au personnel	20%	15,04%	CONFORME

## V - Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article 547-1 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, un compte-rendu de l'état de la participation des salariés au capital social, au dernier jour de l'exercice 2025, doit être produit.

La détention des actions NSIA Banque Côte d'Ivoire par les salariés se fait à travers un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE). Ce FCPE dénommé EVOLUTIS a été agréé par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers

(CREPMF) dénommé aujourd'hui AMF-UMOA, le 10/12/2018 sous le numéro FCPE/2018-14/-NI-01-2018.

Il est constitué au 31 décembre 2025 des actions acquises par les salariés lors de l'offre publique de vente et des liquidités (abondement versé par NSIA Banque Côte d'Ivoire au titre des exercices 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 d'une part et d'autre part les dividendes 2017, 2018 et 2019 reçus de NSIA Banque Côte d'Ivoire).

## 2 RAPPORTS ET ÉTATS FINANCIERS

Les caractéristiques du FCPE sont résumées ci-après :

### Fiche signalétique

Dénomination	EVOLUTIS
Classification	OPCVM Diversifié
Affectation des revenus	Capitalisation
Valeur liquidative d'origine	5000 FCFA
Promoteur	NSIA Banque Côte d'Ivoire
Gestionnaire	NSIA Asset Management
Dépositaire	UBA Côte d'Ivoire
Distributeur	NSIA Banque Côte d'Ivoire
Commissaires Aux Comptes	Deloitte
Durée de placement minimale	Rachat possible après une durée d'adhésion minimum de 5 ans sauf en cas de licenciement ou de démission
Périodicité de calcul de la valeur liquidative	Hebdomadaire
Commission de souscription (droit d'entrée)	0%
Commission de rachat (droit de sortie)	0%
Frais de fonctionnement du fonds (payable directement par le fonds)	<ul style="list-style-type: none"><li>Frais de gestion : 1,5 % HT* l'an de l'actif net</li><li>Frais de commissaire aux comptes : 1 500 000 FCFA annuel</li><li>Redevance AMF-UMOA ex CREPMF : 1 000 000 FCFA</li><li>Commission sur actifs sous gestion : 0,1 % l'an de l'assiette d'actifs</li></ul>

\*Taxe sur opérations bancaires (TOB) 10%

Le gestionnaire du FCPE EVOLUTIS est placé sous le contrôle du Comité d'Investissement et le Conseil de Surveillance.

### Conseil de Surveillance du FCPE EVOLUTIS

Le Conseil de Surveillance est une instance réglementaire imposée par l'article 75 de l'instruction n° 66/2021 de l'AMF-UMOA.

Il se réunit obligatoirement chaque année pour l'examen du rapport du gestionnaire sur les opérations du FCPE EVOLUTIS et sur les résultats obtenus au cours de l'exercice.



4

représentants  
élus des salariés



4

représentants  
désignés par NSIA Banque CI



3<sup>ans</sup>

renouvelables

### Comité d'Investissement du FCPE EVOLUTIS

Le comité d'investissement de NSIA Asset Management assure le suivi des investissements réalisés par les gérants de fonds et analyse leur adéquation à la stratégie d'investissement des OPC gérés par la société. Il s'assure aussi du respect des normes prudentielles réglementaires ainsi que des règles d'allocation d'actif de chaque OPCVM. Le comité

d'investissement est composé du Directeur Général, du Gestionnaire des Risques OPC et du Chef de Service Gestion de Portefeuille. Sa composition peut être étendue à tout moment aux gérants de fonds, aux analystes et aux responsables du Contrôle Interne et du Contrôle Permanent sur décision du Directeur Général.

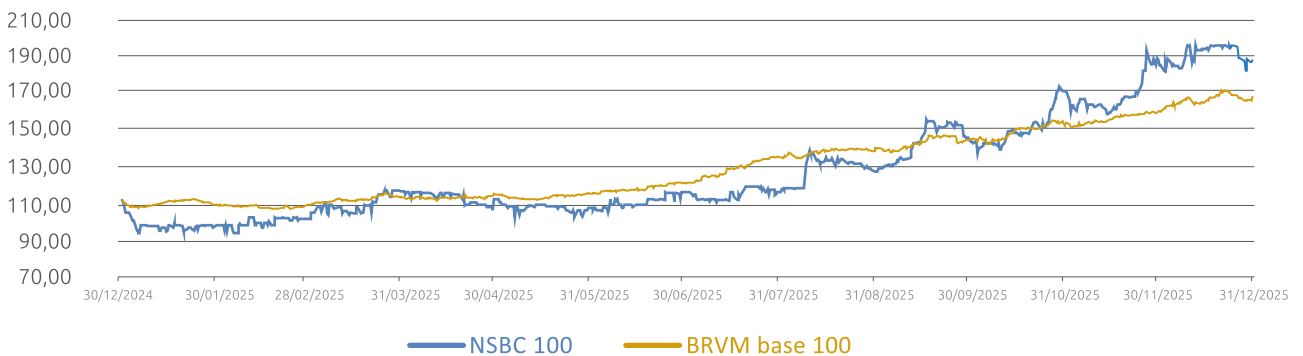
Évolution de la valeur liquidative



### Performance du FCPE EVOLUTIS au 31 décembre 2025

Date de VL	VALEUR LIQUIDATIVE (FCFA)	FCPE EVOLUTIS*	BRVM C**	BENCHMARK FCPE EVOLUTIS*
31/12/2025	6 373,52	+25,97%	+25,26%	+14,01%

\* Performance entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025



Sur l'exercice 2025, la performance du FCPE a connu une hausse de 25,97%. La valeur liquidative est ainsi passée de 5 059,4135 FCFA à 6 373,5238 FCFA dans un marché en hausse de +25,26%. Le fonds réalise donc une performance supérieure à celle du marché.

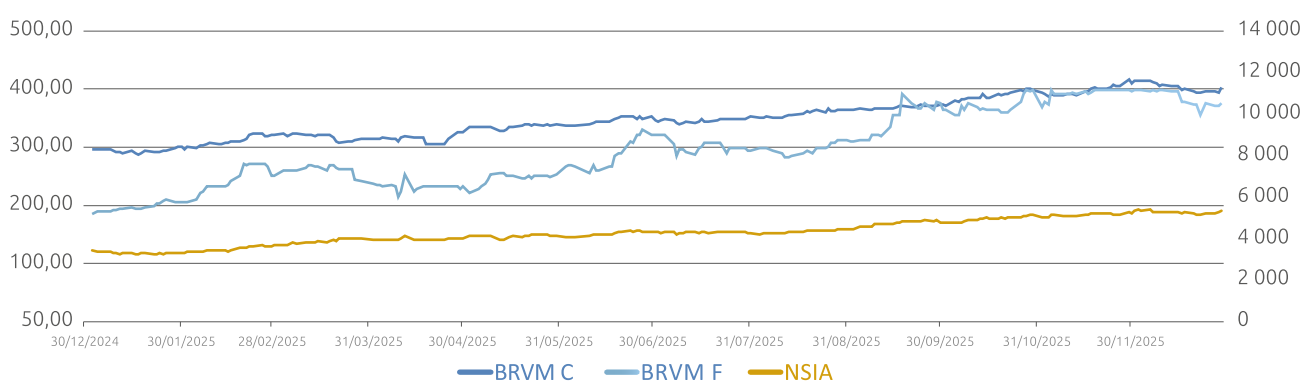
## VI - Situation du titre NSIA Banque CI AU 31 DÉCEMBRE 2025

### • Les activités du Marché Financier Régional (MFR)

La capitalisation boursière du compartiment actions de la BRVM au 31 décembre 2025, s'est établie à 13 330,712 milliards FCFA, +32,27% par rapport à un niveau de 10 078,681 milliards FCFA établi au 31 décembre 2024.

Cette tendance est en phase avec l'évolution du cours de l'indice BRVM Composite +25,26% à 345,75 points sur la même période. Suivant la même tendance, l'indice de la BRVM Finance s'est accentué de +43,35% à 145,86 points.

Seuls les indices BRVM SERVICES PUBLICS et BRVM TELECOMMUNICATIONS enregistrent respectivement une baisse à 4,75% et 5,23% sur la période.



### • Les activités du Marché – Secteur Finance :

À la dernière journée de cotation du mois de décembre 2025, l'indice du secteur finance a clôturé dans le vert +43,35% à 145,86 points par rapport au 31 décembre 2024. Sur la période, les cours de quinze (15) valeurs du secteur ont enregistré une hausse.

En top performance, SAFCA CI affiche une plus-value de +359,03% à 3 305 FCFA.

À l'inverse, l'action BIIC BN, entrée sur le marché en avril 2025 à 5 600 FCFA, enregistre la plus forte baisse avec -11,16%, à 4 975 FCFA.

Le titre NSIA BANQUE CI réalise quant à lui une performance de +61,42% à 11 445 FCFA sur la période.

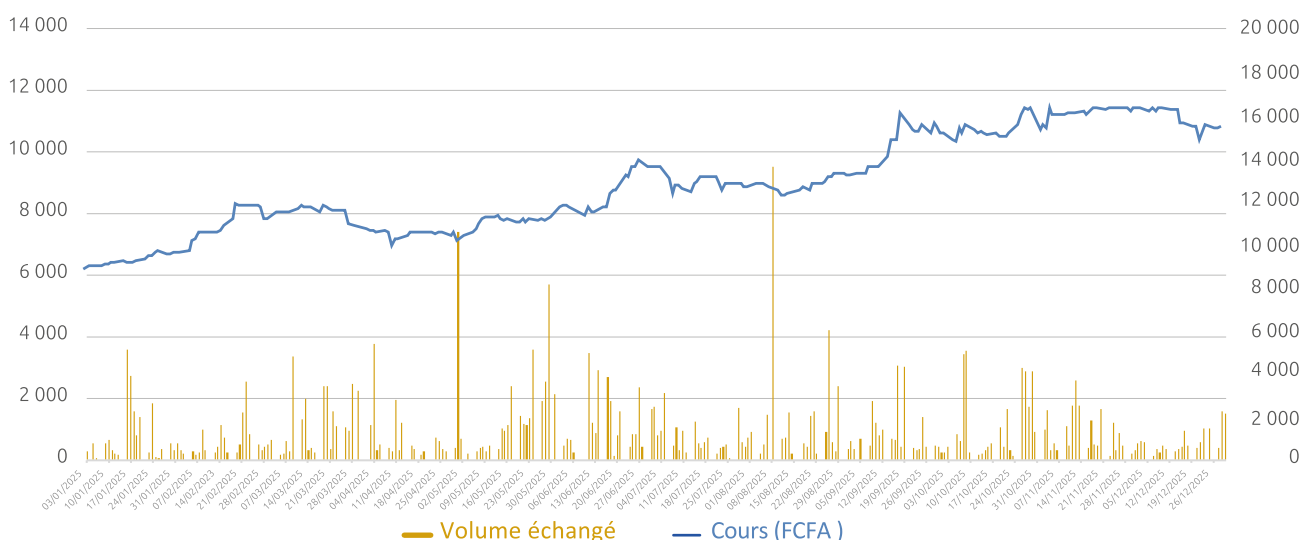
Le tableau ci-dessous retrace les performances des valeurs du secteur sur la période allant du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025.

Sociétés	Décembre 2024	Décembre 2025	Variation %
SAFCA CI	720	3 305	359,03 %
BOA MALI	1 890	4 000	111,64 %
ECOBANK CI	8 795	16 000	81,92 %
BOA SENEGAL	3 150	5 240	66,35 %
SIB	3 555	5 750	61,74 %
<b>NSIA BANQUE CI</b>	<b>7 090</b>	<b>11 445</b>	<b>61,42 %</b>
BOA BENIN	3 685	5 850	58,75 %
ECOBANK TRANS.INC.	16	23	43,75 %
BOA CI	4 995	7 180	43,74 %
SGCI	21 000	29 895	42,36 %
BICI CI	14 000	19 445	38,89 %
ORAGROUP TOGO	1 920	2 400	25,00 %
BOA BF	3 035	3 750	23,56 %
CORIS BANK INT.	9 885	10 780	9,05 %
BOA NIGER	2 575	2 610	1,36 %
BIIC BN	5 600	4 975	-11,16 %

• La vie des titres NSIA BANQUE CI sur le marché

Sur l'année 2025, un volume de 488 452 titres NSIA BANQUE CI a transigé pour une valeur de 4 649,76 millions FCFA. Le cours de l'action a enregistré quant à lui une hausse significative de +61,42 % sur la période passant de 7 090 FCFA à 11 445 FCFA. Une performance supérieure à celles des indices BRVM Composite (+25,26%) et BRVM Finance (+43,35%).

La performance réalisée par le titre NSIA BANQUE CI s'explique par des résultats robustes consolidés de la Banque, traduisant ainsi une croissance soutenue de ses indicateurs de rentabilité et une maîtrise efficace des risques, justifiant le renforcement de la confiance des investisseurs à la valeur NSIA. Le graphique ci-dessous montre l'évolution du cours de l'action et du volume des échanges sur la période janvier – décembre 2025.



## • Cours de clôture mensuels extrêmes et valeurs des échanges de l'action NSIA BANQUE CI sur l'année 2025

Sur l'ensemble de la période, le cours du titre connaît des fluctuations notables. Son niveau le plus haut 12 000 FCFA a été atteint en octobre 2025 contre 7 200 FCFA son niveau le plus bas enregistré en janvier 2025.

La valeur des échanges a connu une hausse sur la période allant de janvier à octobre 2025 passant de 228,56 millions FCFA à 586,42 millions FCFA avec quatre pics significatifs (397,41 en mars - 482,84 en mai - 527,55 en août et 586,82 en octobre) avant de chuter à 235,43 millions FCFA à fin décembre 2025.

Ci-dessous les cours de clôture mensuels extrêmes et valeurs des échanges de l'action NSIA BANQUE CI sur la période janvier – décembre 2025



## VII - PERSPECTIVES 2026

En 2026, la Côte d'Ivoire entame un nouveau cycle stratégique porté par des perspectives économiques solides. À travers un Plan National de Développement (PND) 2026-2030 ambitieux, le pays entend stimuler sa croissance grâce au développement de l'agro-industrie, du secteur de l'énergie et à l'intensification des investissements.

NSIA Banque Côte d'Ivoire envisage de poursuivre le renforcement de ses dispositifs commerciaux et opérationnels, tout en accélérant sa transformation digitale afin d'améliorer durablement l'expérience client. L'optimisation de l'allocation de ses ressources, associée à une gestion rigoureuse des risques, permettra à la Banque de confirmer la robustesse de son modèle dans un environnement marqué par des exigences réglementaires accrues et une concurrence soutenue.

## Rapport du Président du Conseil d'Administration

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (AUSCGIE) adopté le 30 janvier 2014 et entré en vigueur le 05 mai 2014, le Président du Conseil d'Administration rend compte dans un rapport :

- de la composition du Conseil d'Administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux,
- des mandats et fonctions exercés par chacun des Administrateurs,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société,
- des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux.

Ce rapport indique les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général. Il rend également compte de la rémunération totale et des avantages de toutes natures versées, durant l'exercice, à chaque mandataire social.

### TITRE I :

## Gouvernance d'entreprise, composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

### I - Gouvernance d'entreprise

Conformément à l'article 831-2, alinéa 2 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et du GIE, les sociétés cotées peuvent volontairement se référer à un code de gouvernance d'entreprise élaboré par des organisations représentatives des entreprises. Ainsi, NSIA Banque

Côte d'Ivoire se conforme à la réglementation bancaire, aux règles communautaires et nationales, ainsi qu'aux Chartes des Comités spécialisés approuvées par le Conseil d'Administration et régulièrement mises à jour.

### II - Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé d'Administrateurs non exécutifs et d'Administrateurs indépendants conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire N°01-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA.

Le Conseil d'Administration est ainsi composé de onze (11) Administrateurs non exécutifs, dont cinq (5) indépendants. Parmi ces Administrateurs figurent trois (3) personnes morales et huit (8) personnes physiques comme présenté dans le tableau ci-après :

Il faut préciser que l'Assemblée Générale du 26 mai 2025, n'a pas renouvelé le mandat d'Administrateur de la Banque Nationale du Canada.

## 2 RAPPORTS ET ÉTATS FINANCIERS

Identité complète Administrateur personne physique ou morale	Identité complète représentant permanent de la personne morale	Fonction
M. Jean Kacou DIAGOU	N/A	Président du Conseil d'Administration
M. Amadou KANE	N/A	Administrateur
M. Edouard MESSOU	N/A	Administrateur
Mme Madeleine YAO	N/A	Administrateur
M. François KABORÉ	N/A	Administrateur
Mme Adidjatou HASSAN	N/A	Administrateur
M. Philippe PANGO	N/A	Administrateur
Mme Gouro SALL DIAGNE	N/A	Administrateur
NSIA Participations	M. Bernard N'DOUMI	Administrateur
NSIA Vie Assurances (Côte d'Ivoire)	Mme B. Janine Kacou DIAGOU	Administrateur
Caisse Nationale de Prévoyance Sociale	M. Aly TOURÉ	Administrateur

Les formulaires de déclarations de conflit d'intérêts et sur l'honneur dûment renseignés par les Administrateurs font ressortir la situation des mandats d'Administrateurs qu'ils exercent dans d'autres sociétés. Cette situation est détaillée dans le tableau ci-après :

Identité de l'Administrateur	Qualité d'Administrateur	Mandats dans l'établissement	Date de prise de fonction	Autre(s) mandat(s)
M. Jean Kacou DIAGOU	Administrateur non exécutif	Président du Conseil d'Administration	AGO 26/05/2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>-NSIA Assurances (Bénin) ;</li> <li>-NSIA Vie Assurances (Bénin) ;</li> <li>-NSIA Assurances (Bissau) ;</li> <li>-NSIA Assurances (Cameroun) ;</li> <li>-NSIA Vie Assurances (Cameroun) ;</li> <li>-NSIA Assurances (Congo) ;</li> <li>-NSIA Vie Assurances (Congo) ;</li> <li>-NSIA Assurances (Côte d'Ivoire) ;</li> <li>-Représentant permanent de NSIA Participations à NSIA Vie Assurances (Côte d'Ivoire) ;</li> <li>-NSIA Assurances (Gabon) ;</li> <li>-NSIA Vie Assurances (Gabon) ;</li> <li>-NSIA Assurances (Guinée) ;</li> <li>-NSIA Vie Assurances (Guinée) ;</li> <li>-NSIA Banque Guinée ;</li> <li>-NSIA Banque Bénin ;</li> <li>-NSIA Assurances (Mali) ;</li> <li>-NSIA Vie Assurances (Mali) ;</li> <li>-NELSON Re Côte d'Ivoire ;</li> <li>-NSIA Participations ;</li> <li>-NSIA Assurances (Sénégal) ;</li> <li>-NSIA Vie Assurances (Sénégal) ;</li> <li>-NSIA Assurances (Togo) ;</li> <li>-NSIA Vie Assurances (Togo) ;</li> <li>-NSIA Asset Management ;</li> <li>-TCHEGBAO SA ;</li> <li>-MANZI FINANCES SA ;</li> <li>-NSIA Holding Financière ;</li> <li>-NSIA Holding Assurances ;</li> <li>-MANZI RE ;</li> <li>-NSIA Banque Sénégal ;</li> </ul>

<b>M. Amadou KANE</b>	Administrateur non exécutif	N/A	AGO 26/05/2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>- NSIA Banque Bénin ;</li> <li>- NSIA Banque Guinée ;</li> <li>- NSIA Banque Sénégal ;</li> <li>- NSIA Asset Management ;</li> <li>- MTOA ;</li> <li>- BICI-Mali ;</li> <li>- OFM Mali ;</li> <li>- Fondation NSIA.</li> </ul>
<b>Mme Madeleine YAO</b>	Administrateur non exécutif	N/A	AGO 26/05/2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Société d'Economie Mixte Marché de Gros de Bouaké ;</li> </ul>
<b>M. Edouard MESSOU</b>	Administrateur indépendant	Membre du Comité de Rémunération et de Nomination / Membre du Comité des Risques	AGO 26/05/2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orange Bank Africa</li> </ul>
<b>M. François KABORÉ</b>	Administrateur indépendant	Président du Comité des Risques / Membre du Comité d'Audit	AGO 26/05/2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>- International Association of Jesuit Universities (IAJU)</li> </ul>
<b>Mme Adidjatou HASSAN</b>	Administrateur indépendant	Présidente du Comité d'Audit	AGO 26/05/2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SONEB ;</li> <li>- AECF.</li> </ul>
<b>M. Philippe PANGO</b>	Administrateur indépendant	Président du Comité de Rémunération et de Nomination	AGO 26/05/2025	
<b>Mme Gouro SALL DIAGNE</b>	Administrateur indépendant	Membre du Comité d'Audit	AGO 26/05/2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Association des femmes en finance au Québec ;</li> <li>-AIM CROIT ;</li> <li>-Black Opportunity Fund ;</li> <li>-Corporation du Barreau du Québec.</li> </ul>
<b>NSIA Vie Assurances (CI) Représentée par Mme B. Janine Kacou DIAGOU</b>	Administrateur non exécutif	N/A	AGO 26/05/2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentant permanent NSIA Participations à NSIA Assurances (Bénin) ;</li> <li>- NSIA Vie Assurances (Bénin) ;</li> <li>- Représentant permanent de NSIA Participations à NSIASEGUROS (Bissau) ;</li> <li>- Représentant permanent de NSIA Participations à NSIA Assurances (Cameroun) ;</li> </ul>

				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentant permanent de NSIA Participations à NSIA Vie Assurances (Cameroun) ;</li> <li>- Représentant permanent de NSIA Participations à NSIA Banque Bénin ;</li> <li>- Représentant permanent de NSIA Participations à NSIA Assurances (Congo) ;</li> <li>- NSIA Vie Assurances (Congo) ;</li> <li>- Représentant permanent de NSIA Participations à NSIA Assurances (Côte d'Ivoire) ;</li> <li>- NSIA Vie Assurances (Côte d'Ivoire) ;</li> <li>- Représentant permanent de NSIA Participations à NSIACapital ;</li> <li>- Représentant de NSIA Participations à NSIA Assurances (Gabon) ;</li> <li>- Représentant de NSIA Assurances (Gabon) à NSIA Vie Assurances (Gabon) ;</li> <li>- Représentant permanent de NSIA Participations à NSIA Assurances (Guinée) ;</li> <li>- NSIA Vie Assurances (Guinée) ;</li> <li>- NSIA Banque Guinée ;</li> <li>- NSIA Assurances (Mali) ;</li> <li>- NSIA Vie Assurances (Mali) ;</li> <li>- NELSON Re Côte d'Ivoire ;</li> <li>- Représentant permanent de MANZI Finances SA à NSIA Participations ;</li> <li>- Représentant permanent de NSIA Participations à NSIA Assurances (Sénégal) ;</li> <li>- Représentant permanent de NSIA Participations à NSIA Vie Assurances (Sénégal) ;</li> <li>- Représentant permanent de NSIA Participations à NSIA Assurances (Togo) ;</li> <li>- NSIA Vie Assurances (Togo) ;</li> <li>- Représentant de NSIA Participations à NSIA Asset Management ;</li> <li>- TCHEGBAO SA ;</li> <li>- NSIA Holding Financière ;</li> <li>- NSIA Holding Assurances ;</li> <li>- MANZI RE ;</li> <li>- NSIA Banque Sénégal.</li> </ul>
<b>NSIA Participations Représentée par M. Bernard N'DOUMI</b>	Administrateur non exécutif	N/A	AGO 26/05/2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>- NSIA Assurances (Côte d'Ivoire) ;</li> <li>- NSIA Vie Assurances (Côte d'Ivoire) ;</li> <li>- NSIA Assurances (Togo) ;</li> <li>- NSIA Vie Assurances (Togo)</li> </ul>
<b>IPS CNPS Représentée par M. Aly TOURÉ</b>	Administrateur non exécutif	Membre du Comité Rémunération et de Nomination / Membre du Comité des Risques	AGO 26/05/2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attinkou (Côte d'Ivoire)</li> </ul>

### III - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

#### 3.1. Convocation des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes

Conformément aux dispositions de l'article 18.4 des statuts de la Banque, les membres du Conseil d'Administration ont été convoqués aux différentes réunions du Conseil.

De même, Conformément à l'article 722 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés

Commerciales et du GIE, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui intéressent leur mission, à savoir, l'arrêté des comptes annuels 2024 et l'arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2025.

#### 3.2. Périodicité des réunions du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions du Règlement intérieur du Conseil, le Conseil se réunit au minimum trois (3) fois par an.

Au cours de l'année 2025, les Administrateurs ont été convoqués à trois (3) réunions à savoir :

- L'arrêté des comptes 2024 : 25 mars 2025 ;
- L'arrêté des comptes au 30 juin 2025 : 22 août 2025 ;
- Le conseil budgétaire 2026 : 16 décembre 2025 ;

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les réunions se sont tenues en présentiel et par visioconférence à partir de l'application de téléconférence Teams tout en respectant le quorum du tiers des Administrateurs physiquement présents au lieu de convocation.

Le taux de participation des Administrateurs aux différentes sessions du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025 s'établit à 94% et est présenté dans le tableau ci-après :

Administrateurs	Conseil d'Administration du 25 mars 2025	Conseil d'Administration du 22 août 2025	Conseil d'Administration du 16 décembre 2025	Présence au réunion
M. Jean Kacou DIAGOU	Présent	Présent	Présent	3/3
M. Amadou KANE	Présent (par visioconférence)	Présent (par visioconférence)	Présent (par visioconférence)	3/3
Mme Madeleine YAO	Présente	Présente	Absent	2/3
M. Edouard MESSOU	Présent	Absent	Présent	2/3
M. François KABORÉ	Présent (par visioconférence)	Présent (par visioconférence)	Présent (par visioconférence)	3/3
Mme Adidjatou HASSAN	Présent (par visioconférence)	Absent	Présent (par visioconférence)	2/3
M.Philippe PANGO	Présent	Présent	Présent	3/3
Mme Gouro SALL DIAGNE	Présent (par visioconférence)	Absent	Présent (par visioconférence)	2/3
NSIA Participations représentée par M. Bernard N'DOUMI	Présent	Présent	Présent	3/3
NSIA Vie Assurances (Côte d'Ivoire) représentée par Mme B. Janine Kacou DIAGOU	Présente	Présente	Présente	3/3
Caisse Nationale de Prévoyance Sociale représentée par M. Aly TOURÉ	Présent (par visioconférence)	Présent	Présent	3/3

#### 3.3. Principaux sujets débattus

Au cours de l'exercice 2025, les sujets suivants ont fait l'objet de débat lors des différentes sessions du Conseil d'Administration :

- Arrêté des comptes aux 31/12/2024 et 30/06/2025 selon le format SYSCOHAHA et l'Acte Uniforme ;

- Autorisations des conventions réglementées et engagement des Administrateurs et des dirigeants ;
- Fixation de la rémunération des Administrateurs au titre de l'exercice 2025 ;
- Adoption du plan de formation des Administrateurs au titre de l'année 2025 ;
- Autorisation des contrats d'externalisations et du rapport relatif à l'évaluation annuelle des prestataires ;
- Sélection d'un prestataire pour la réalisation de tests d'intrusion dans les systèmes d'information ;
- Évaluation de la fonction audit interne et de l'efficacité du système de contrôle interne par le Comité d'Audit au titre du cycle 2024 ;
- Approbation des différents rapports des fonctions de contrôle en application des circulaires de la commission bancaire ;
- Approbation de nouvelles politiques et procédures ;
- Autorisation pour la cession de biens hors exploitation ;
- Désignation des auditeurs internes ;
- Examen des budgets 2026.

### 3.4. Information des Administrateurs

Le Président du Conseil d'Administration s'est assuré au cours de l'exercice que les documents nécessaires pour les réunions du Conseil ont été transmis aux Administrateurs dans des délais raisonnables, avant les différentes sessions du Conseil.

Hors séances, les membres du Conseil ont reçu régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société que le Président du Conseil

d'Administration juge utile de leur communiquer.

Enfin, conformément aux exigences prévues dans la circulaire N°01-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA, des formations de renforcement des capacités ont été dispensées aux Administrateurs.

### 3.5. Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration est assisté dans ses fonctions de trois (03) Comités spécialisés, à savoir :

- Comité d'Audit ;
- Comité de Rémunération et de Nomination ;
- Comité des Risques.

Le Président indique que le Comité de Crédit du Conseil d'Administration de NSIA Banque Côte d'Ivoire a été supprimé et ses pouvoirs ont été délégués au Comité Supérieur de Crédit Groupe

(CSC) du Groupe NSIA par le Conseil d'Administration en sa session du 25 mars 2025.

Ces Comités sont notamment chargés d'analyser de manière approfondie des sujets spécifiques, en vue d'éclairer les décisions du Conseil, de formuler des recommandations à l'organe délibérant sur les domaines relatifs à l'audit interne, aux différents risques auxquels la Banque est exposée et aux sujets relatifs à la rémunération et la nomination des dirigeants et Administrateurs. Les attributions de ces Comités sur l'exercice 2025 sont présentées ci-après.

#### Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit dont la présidence est assurée par un Administrateur indépendant est composé de trois (3) membres :

- **Présidente** : Mme Adidjatou HASSAN  
(Administrateur Indépendant)
- **Membres** : Mme Gouro SALL DIAGNE  
(Administrateur indépendant)  
M. François KABORÉ  
(Administrateur Indépendant)

Le secrétariat du Comité d'Audit est assuré par le responsable de la fonction Audit Interne.

Le Comité d'Audit est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses missions et, en particulier, de vérifier la fiabilité et la transparence des informations financières, d'apprécier la pertinence des méthodes comptables ainsi que la qualité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, d'évaluer l'indépendance, la compétence et la stratégie des

auditeurs externes et de proposer, le cas échéant, des pistes d'amélioration.

Les principales attributions du Comité d'Audit sont notamment :

- de procéder à l'examen approfondi des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées par l'établissement ;
- de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'examiner les performances périodiques, notamment les états périodiques d'exécution du budget et du plan d'affaires, d'analyser les écarts et de proposer des ajustements, le cas échéant ;
- d'approuver les procédures de contrôle interne et d'assurer le suivi de leur efficacité ;
- de superviser, d'examiner et d'approuver les programmes

- d'audit interne et externe de la Banque ;
- d'évaluer l'efficacité de la fonction d'audit interne ;
- d'évaluer chaque année les compétences, l'expertise, la qualité des ressources, le niveau de scepticisme professionnel, ainsi que l'efficacité et le degré d'indépendance des auditeurs externes.
- de recommander à l'organe délibérant ou aux actionnaires la nomination, la rémunération et la révocation des Commissaires aux Comptes ;
- de passer en revue toute recommandation et tout plan de mesures correctives, y compris l'état des plans mis en oeuvre par la Direction pour corriger les insuffisances relevées.

**Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Comité d'Audit s'est réuni à cinq (5) reprises.**

**En plus de ces réunions, six (06) consultations à distance ont été organisées sur l'exercice 2025.**

## Le Comité de Rémunération et de Nomination

Le Comité de Rémunération et de Nomination dont la présidence est assurée par un Administrateur Indépendant est composé de trois (3) membres :

- **Président** : M. Philippe PANGO (Administrateur Indépendant)
- **Membres** : M. Aly TOURÉ (Administrateur non exécutif)  
M. Edouard MESSOU (Administrateur Indépendant)

Le secrétariat du Comité de Rémunération et de Nomination est assuré par le Directeur des Ressources Humaines.

Le Comité de Rémunération et de Nomination est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans le processus de sélection de nouveaux Administrateurs, de nomination des membres de l'organe exécutif ainsi que dans l'élaboration et la mise en oeuvre du système de rémunération des Administrateurs, des membres de l'organe exécutif et des cadres supérieurs de l'établissement.

Le Comité de Rémunération et de Nomination est particulièrement chargé des missions suivantes :

- élaborer la politique de rémunération des Administrateurs, des membres de l'organe exécutif et des cadres supérieurs de NSIA Banque CI ;
- assister l'organe délibérant dans le processus de sélection de nouveaux Administrateurs et de nomination des membres de l'organe exécutif ;
- surveiller l'élaboration et la mise en oeuvre du

système de rémunération de la Banque ;

- veiller à ce que ce système soit approprié et cohérent avec la culture et l'appétence pour le risque de l'établissement, ses activités, sa stratégie de gestion des risques, sa performance et son système de contrôle interne ;
- s'assurer que ce système est en conformité avec toutes les exigences légales ;
- examiner, analyser et suivre les plans, procédures et résultats du système de rémunération ;
- travailler en étroite collaboration avec le comité des risques ;
- veiller à ce que le processus de nomination et de renouvellement soit organisé d'une manière rigoureuse, objective, professionnelle et transparente ;
- s'assurer en permanence que les procédures établies sont transparentes et respectées ;
- veiller à ce que NSIA Banque CI dispose d'un plan de succession adéquat pour les postes de direction ;
- participer au processus d'évaluation des organes de gouvernance et identifie les Administrateurs Indépendants potentiels à retenir ;
- veiller à ce qu'une seule personne ou un groupe de personnes ne domine pas l'organe délibérant au détriment des intérêts de l'établissement ;
- formuler des avis et recommandations à l'organe délibérant sur la politique RH de la Banque.

**Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Comité de Rémunération et de Nomination s'est réuni à quatre (4) reprises.**

## Le Comité des Risques

Le Comité des Risques dont la présidence est assurée par un Administrateur indépendant est composé de trois (3) membres :

- **Président** : M. François KABORÉ  
(Administrateur Indépendant)

- **Membres** : M. Aly TOURÉ  
(Administrateur non exécutif)  
M. Edouard MESSOU  
(Administrateur Indépendant)

Le secrétariat du Comité des Risques est assuré par le Directeur de la Gestion des Risques.

Le Comité des Risques est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans sa mission de surveillance de la mise en oeuvre du dispositif de gestion des risques de l'établissement.

Le Comité des Risques est particulièrement chargé des missions suivantes :

- s'assurer de la mise en place, au sein de NSIA Banque CI, d'un dispositif de gestion intégrée des risques conforme aux exigences réglementaires ;

- disposer d'une bonne connaissance de la nature et l'ampleur des risques encourus par l'établissement, les interrelations qui existent entre ces différents risques ainsi que les niveaux de fonds propres et de liquidité requis ;
- participer à l'élaboration des stratégies de gestion des risques de la Banque et procéder annuellement à leur examen ;
- soumettre au conseil des propositions relatives au degré d'appétence pour le risque ainsi que les limites ;
- réviser au moins annuellement les politiques et procédures des risques ;
- s'assurer de la mise en place d'une saine culture de gestion des risques ;
- veiller à ce que l'organe exécutif prenne les mesures nécessaires pour contrôler et maîtriser tous les risques significatifs.

**Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Comité des Risques s'est réuni à deux (2) reprises.**

**En plus de ces réunions, cinq (5) consultations à distance ont été organisées sur l'exercice 2025.**

## Le Comité de Crédit

Comme indiqué ci-dessus, le Conseil d'Administration du 25 mars 2025 a supprimé le Comité de Crédit. Toutefois, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Comité de Crédit s'est réuni une fois le 13 mars 2025.

## TITRE II :

## Procédures de Gestion des risques et de contrôle interne mises en place par NSIA Banque Côte d'Ivoire

### I - Principes généraux de gestion des risques

La gestion des risques de NSIA Banque CI repose sur des fonctions de contrôle indépendantes, chacune contribuant pour les risques qui relèvent de son périmètre de supervision.

Chaque fonction de contrôle dispose d'une Charte validée par le Conseil d'Administration, définissant ses règles de fonctionnement.

La fonction de gestion des risques est assurée par la Direction de la Gestion des risques. Elle pilote le

dispositif d'appétence aux risques et propose pour validation par la Direction Générale, des politiques de risques et soumet pour décision à l'organe délibérant par le biais de ses Comités spécialisés, les principes et règles concernant l'identification, la mesure et la surveillance des risques.

## II - Périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de NSIA Banque Côte d'Ivoire couvre toutes les opérations réalisées par la société, de quelque nature qu'elles soient. Il porte également sur la sauvegarde et la maîtrise de l'ensemble de la situation patrimoniale de la société. Au total, ce dispositif donne une assurance raisonnable sur la maîtrise des principaux risques auxquelles la société est exposée sans, fournir la garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

Le dispositif de contrôle interne s'appuie notamment sur la gestion des risques pour identifier les principaux risques à maîtriser.

La société est engagée dans une démarche d'articulation des deux dispositifs qui vise notamment à identifier les modalités de contrôle dont doivent faire l'objet les processus clés de la Société qui peuvent être affectés par des risques analysés comme « critiques ».

## III - Les acteurs internes du contrôle interne

Les entités en charge des activités d'audit interne et de surveillance permanente au sein de NSIA Banque CI, sont totalement indépendantes afin de garantir un système de contrôle interne efficace, conformément aux dispositions de la circulaire 03-2017/CB/C relative au contrôle interne des établissements de crédit et des compagnies financières dans l'UMOA.

Le dispositif de contrôle interne comprend trois niveaux :

- **Premier niveau** : l'autocontrôle, réalisé préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations, est exercé par chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie. Il s'agit du socle indispensable du Système de Contrôle Interne. Il s'inscrit dans des procédures formalisées et fait l'objet d'une matérialisation.

- **Deuxième niveau** : le contrôle de second niveau est exercé par la Direction de la Gestion des Risques et par le Département Conformité. Ces deux entités vérifient le respect des règles, professionnelles ou

propres à l'établissement ainsi que l'existence, la permanence et la pertinence des contrôles.

Ce dispositif de second niveau couvre tout à la fois des contrôles fonctionnels, ainsi que des contrôles imposés par la réglementation.

- **Troisième niveau** : le contrôle périodique, exercé par l'Audit Interne, qui a accès à toute information requise pour le bon exercice de sa mission. Dans ce cadre, aucun secret professionnel ou domaine réservé ne peut lui être opposé. Tous les travaux d'Audit Interne font l'objet d'une supervision par des responsables techniques sous l'autorité du responsable de la fonction Audit Interne.

Les différentes missions font l'objet de rédaction de programmes de travail détaillés. Ces programmes de travail définissent les objectifs attendus, les travaux à mettre en oeuvre. Ils permettent une bonne compréhension par les collaborateurs des diligences à réaliser afin de produire des conclusions pertinentes. Des séances de formation sont régulièrement dispensées aux membres de l'équipe afin de renforcer leurs connaissances techniques et leurs acquis professionnels.

## TITRE III :

### Procédures relatives à L'élaboration et au traitement de l'information comptable et financières des comptes sociaux

En ce qui concerne les procédures d'élaboration de l'information financière et comptable des comptes sociaux de NSIA Banque CI, celles-ci sont établies conformément aux dispositions du Plan Comptable Bancaire révisé (PCB) ainsi qu'au nouveau dispositif prudentiel applicable aux banques et établissements financiers des pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

Dans le cadre du traitement de l'information comptable et financière pour l'établissement des comptes sociaux, toutes les directions de NSIA

Banque CI, sont impliquées. Chacune ayant des tâches spécifiques à réaliser. Il s'agit notamment de :

- réaliser les inventaires conformément aux notes et instructions relatives aux travaux de fin d'exercice ;
- veiller à l'exhaustivité des informations comptables relatives à l'exercice 2025 ;
- Traiter les données de manière à produire des états

## 2 RAPPORTS ET ÉTATS FINANCIERS

- financiers fiables dans les délais requis ;
- Mettre les états de synthèse à la disposition de la Direction Générale et des Commissaires aux Comptes ;
  - Faire examiner les comptes par le Comité d'Audit avant leur arrêt par le Conseil ;
  - Obtenir la certification des comptes par les Commissaires aux Comptes à l'issue de leurs travaux.
- En application de ses obligations réglementaires, NSIA Banque Côte d'Ivoire a procédé aux publications financières suivantes :
- 25 mars 2025 : Publication du rapport d'activité relatif à l'exercice 2024 ;
  - 29 avril 2025 : Publication du rapport d'activité du premier trimestre 2025 ;
  - 25 août 2025 : Publication des résultats certifiés et du rapport d'activité du premier semestre 2025 ;
  - 29 octobre 2025 : Publication du rapport d'activité du troisième trimestre 2025.

### TITRE IV :

## Direction Générale : organisation - limitation des pouvoirs du Directeur Général

### Organisation

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Direction Générale a été assurée par Monsieur Léonce YACÉ en qualité de Directeur Général, assisté par Madame Massetou DIABY épouse TRAORÉ en

qualité de Directrice Générale Adjointe Exploitation et Monsieur Sékou Chérif SANOGO en qualité de Directeur Général Adjoint Support.

### Limitation des pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Adjoints

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Banque conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme.

Toutefois, il existe des limitations internes de pouvoirs prévues par les conditions d'exercice des mandats des dirigeants sociaux adoptées par le Conseil d'Administration.

### TITRE V :

## RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

### Concernant les Administrateurs

Le montant annuel brut de FCFA deux cent quarante sept millions cinquante huit mille huit cent vingt quatre (247 058 824), soit un montant net de FCFA deux cent dix millions (210 000 000) alloué aux Administrateurs au cours de l'exercice 2025.

### Concernant le Directeur Général

Conformément aux recommandations du Comité des rémunérations, le Conseil a fixé la composition de la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Adjoints, qui comporte les éléments suivants :

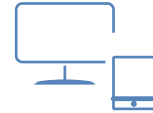
- une rémunération fixe versée mensuellement selon une périodicité de 14 mois ;
- un complément de rémunération variable déterminé en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs préalablement définis par le Conseil

d'Administration sur proposition du Comité de Rémunération.





- conformément aux règles applicables au sein du Groupe, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient également :
- d'un régime de protection sociale et de retraite complémentaire ;
- d'une indemnité en cas de départ contraint ou en cas de départ en retraite.

## 8. Rapports des Commissaires aux comptes et de l'évaluation du Conseil d'Administration

Les Rapports ci-listés sont disponibles en consultation et téléchargement sur notre site Internet :  
<https://www.nsiabanque.ci/investisseurs/assemblees-generales/>



### COMMISSAIRES AUX COMPTES

-  Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025
-  Rapports des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE
-  Rapports des Commissaires aux Comptes sur les rémunérations visées aux articles 432 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE
-  Rapports des Commissaires aux Comptes sur les dix meilleures rémunérations

### ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

-  Rapport d'auto-évaluation du Conseil d'Administration, des membres et des Comités spécialisés au titre de l'exercice 2025



Scannez le QR Code avec votre téléphone portable pour consulter gratuitement les Rapports



# TEXTES DE PROJET DE RÉSOLUTIONS

## 9. **Projet de résolutions**

### **PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du :

- rapport du Conseil d'Administration sur la marche et la situation de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025, et sur les comptes dudit exercice,
- rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé,

approuve les comptes et les états financiers dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, résumées dans ces rapports qui font apparaître un résultat net de **quarante milliards sept cent douze millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cent trente-deux (40 712 479 132) francs CFA.**

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé. Elle donne pour le même exercice décharge aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

### **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture, en application de l'article 440 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, du rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, approuve chacune des conventions qui en font l'objet ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

Étant précisé que les personnes intéressées ne prennent pas part au vote et leur voix n'est pas prise en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

### **TROISIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les rémunérations visées à l'article 432 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, approuve le contenu dudit rapport.

### **QUATRIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration, établi conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, prend acte du compte-rendu qui lui a été fait.

### **CINQUIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu, la lecture du rapport d'évaluation du Conseil d'Administration dans son ensemble, de ses comités spécialisés et de chacun de ses membres, en application des dispositions de l'article 17 de la Circulaire N 001-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédit et

des compagnies financières de l'UMOA, approuve expressément ledit rapport.

### SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des états financiers, constate l'existence d'un résultat bénéficiaire de quarante milliards sept cent douze millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cent trente-deux (40 712 479 132) francs CFA et d'un report à nouveau antérieur de quatre-vingt-seize milliards sept cent quarante-trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille dix-huit (96 743 499 018) francs CFA, soit un résultat distribuable de cent trente-sept milliards quatre cent cinquante-cinq millions neuf cent soixante-dix-huit mille cent cinquante (137 455 978 150) francs CFA, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ce résultat comme suit :

→ Dotation de la réserve facultative (15% du résultat)	:	6 106 871 870 FCFA
→ Distribution de dividendes (46,67 % du résultat)	:	19 000 000 000 FCFA
→ Affectation au compte « Report à nouveau »	:	112 349 106 280 FCFA

Le dividende unitaire brut ressort à 768,16 FCFA. La mise en paiement interviendra dans un délai de 45 jours, à compter de la date de l'Assemblée Générale.

À la suite de cette affectation, les différents postes de capitaux propres présenteront les soldes suivants :

	Avant répartition	Affectation	Après répartition
Capital	24 734 572 000		24 734 572 000
Réserves obligatoires	37 620 552 256		37 620 552 256
Réserves facultatives	3 500 000 000	6 106 871 870	9 606 871 870
Report à nouveau	96 743 499 018	15 605 607 262	112 349 106 280
Prime d'émission	29 991 722 508		29 991 722 508
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>192 590 345 782</b>		<b>214 302 824 914</b>
Résultat de l'exercice	40 712 479 132		
Dividendes à distribuer	(19 000 000 000)		
<b>Total</b>	<b>214 302 824 914</b>		<b>214 302 824 914</b>

### SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs, à titre d'indemnité de fonction pour l'exercice 2026, la somme globale brute annuelle de deux cent cinquante-six millions vingt-quatre mille quatre-vingt-seize (256 024 096) FCFA, soit un montant net de deux cent douze millions cinq cent mille (212 500 000) francs CFA, réparti comme suit :

- Au titre de la rémunération des fonctions d'Administrateur : cent soixante-cinq millions six cent soixante-deux mille six cent cinquante et un (165 662 651) francs CFA, soit un montant net de cent trente-sept millions cinq cent mille (137 500 000) francs CFA ;
- Au titre des missions spécifiques des membres des Comités spécialisés du Conseil d'Administration : quatre-vingt-dix millions trois cent soixante et un mille quatre cent quarante-six (90 361 446) francs CFA, soit un montant net de soixante-quinze millions (75 000 000) de francs CFA.

# 3 TEXTES DE PROJET DE RÉSOLUTIONS

Le Conseil d'Administration répartira librement les indemnités de fonction entre ses membres.

Cette décision, applicable à l'exercice 2026, sera maintenue jusqu'à décision contraire.

## HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration de renouveler pour une durée de trois (03) ans, couvrant les exercices 2026, 2027 et 2028, les mandats des Commissaires aux comptes ci-après rappelés :

- Co-commissaire aux comptes titulaire : le Cabinet KPMG Côte d'Ivoire sis à Abidjan-Plateau, Avenue NOGUES, Immeuble Woodin Center, 5ème, 6ème et 7ème étage, 01 BP 3172 Abidjan 01, représenté par Monsieur Justice TANO, Expert-comptable diplômé ;
- Co-commissaire aux comptes suppléant : le Cabinet DELOITTE Côte d'Ivoire sis à Abidjan-Cocody, Boulevard Hassan II Immeuble Ivoire Trade Center, Tour C, 3ème et 4ème étages, 01 BP 224 Abidjan 01, représenté par Monsieur Frédérick BLEDOU, Expert-comptable diplômé.

Ces renouvellements sont effectués sous réserve de leur approbation par la Commission Bancaire et l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA).

## NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant ces délibérations, aux fins d'accomplir les formalités légales de publicité, de dépôts et autres qu'il appartiendra.

# 4

## RAPPORTS RSE ET RH

*En 2025, NSIA Banque Côte d'Ivoire (NSIA Banque CI) a poursuivi le déploiement de sa stratégie de durabilité, en parfaite cohérence avec sa mission d'acteur engagé du développement économique et social du pays.*





*Cette dynamique s'est traduite par un renforcement de l'intégration des enjeux Environnementaux et Sociaux (E&S) dans ses opérations, confirmant la volonté de la Banque d'inscrire durablement ses activités dans une logique de responsabilité, de résilience et de performance.*

*Notre politique de durabilité repose sur six axes majeurs qui guident l'ensemble de nos actions : **le crédit responsable, la transition écologique, l'éthique, le bien-être des collaborateurs, les achats responsables et l'engagement communautaire.** Ces axes constituent le cadre de référence de notre démarche et assurent la cohérence entre nos engagements stratégiques, nos pratiques opérationnelles et notre contribution au développement durable.*

*Chacun de ces piliers traduit notre volonté de promouvoir un modèle bancaire durable, inclusif et plus résilient, capable de répondre aux attentes de nos clients, de nos collaborateurs, de nos partenaires et des communautés au sein desquelles nous opérons.*

## 10. Rapport d'activité relatif à la Responsabilité Sociétale des Entreprises

À travers le présent rapport, nous mettons en lumière les résultats significatifs obtenus en 2025 :







-  **698 milliards FCFA** de financements d'entreprises analysés sous l'angle des risques Environnementaux et Sociaux (E&S) ;
-  **40 milliards FCFA** investis dans des projets d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et de projets à impact environnemental positif ;
-  **307 millions** FCFA consacrés à la formation et au développement des compétences de nos collaborateurs ;
-  **63 millions** FCFA alloués au soutien de nos communautés.

Ces réalisations témoignent de la mise en œuvre concrète de notre politique de durabilité et traduisent notre volonté d'inscrire nos actions dans une dynamique de progrès mesurable.

Ce rapport illustre ainsi notre engagement constant en faveur de l'amélioration continue, de l'innovation responsable et d'un ancrage local durable. Il reflète également notre ambition de faire de la durabilité un véritable levier de performance et de différenciation, tout en créant de la valeur partagée au bénéfice de l'ensemble de nos parties prenantes.

### Notre politique de durabilité

La Politique de Durabilité de NSIA Banque CI s'articule autour de six axes principaux à savoir :

-  **faire du crédit responsable** en intégrant les risques environnementaux et sociaux dans les décisions de financement.
-  **financer la transition écologique** en faisant la promotion de nouvelles lignes vertes.
-  **placer l'éthique au centre des prestations délivrées aux clients** qui se traduit par le renforcement de la transparence dans nos rapports avec notre clientèle et avec l'ensemble de nos partenaires. (Certification AML 30000).
-  **offrir aux collaborateurs un environnement de travail épanouissant** et maintenir un dialogue transparent avec l'ensemble des employés.
-  **réaliser des achats responsables et durables** qui se matérialise par la mise en place d'une charte des achats, d'une gestion durable de la consommation d'énergie et de la gestion des déchets
-  **s'impliquer dans le développement des territoires et des communautés** par diverses actions de mécénat.

## Faire du crédit responsable

### – Nos objectifs

- Construire un modèle économique plus durable

### – Nos principales actions

- Évaluation de la capacité des clients à gérer les risques E&S liés à leurs activités
- Accompagnement des clients dans la prise en charge des risques E&S liés à leurs activités



**365**

plans d'actions réalisés en accompagnant les clients dans leurs **conformités environnementales**



**698** milliards FCFA

de demandes de **financement** des entreprises ont fait l'objet d'**évaluations du risque E&S**



## Financer la transition écologique

### – Nos objectifs

- Accompagner nos clients Entreprises vers la transition énergétique.

### – Nos principales actions

- Formation des chargés d'affaires sur la finance verte et l'accompagnement des clients
- Accompagnement de la transition énergétique des clients



**40** milliards FCFA

investis dans des **projets d'énergies renouvelables** et d'**efficacité énergétique** et dans les projets à **impacts environnementaux positifs**



**75%**

des **équipes commerciales formées** sur le financement des **énergies renouvelables**



**13 006** TCO<sub>2</sub> évités



## Placer l'éthique au centre des prestations délivrées aux clients

### – Nos objectifs

- Bâtir une réputation positive et une image de marque forte auprès de nos parties prenantes.

### – Nos principales actions

- Sensibilisation des collaborateurs sur différentes thématiques liées à l'éthique
- Formation des collaborateurs aux exigences réglementaires



**70%**

des **agents** ont fait l'objet de **sensibilisation** sur les thématiques d'ordre **éthique**



**70%**

des **collaborateurs** ont bénéficié de **formations réglementaires (LCB/FT et conformité)**



# 4 RAPPORTS RSE ET RH

## Offrir aux collaborateurs un environnement de travail épanouissant et maintenir un dialogue transparent avec l'ensemble de nos parties prenantes

### – Nos objectifs

- Accompagner la montée en expertise et en compétence des salariés
- Anticiper les évolutions professionnelles de chaque salarié
- Assurer le bien-être au travail

### – Nos principales actions

- Mise en service d'une plateforme digitale de formation à l'attention des collaborateurs
- Déploiement du plan de formation
- Proposition de formation diplômantes (ITB )
- Rendez-vous Santé (Visite médicale annuelle)
- Activités sportives proposées au siège ( GYM )



**88%**

du plan de formation déployé



**100%**

des **nouvelles recrues formées** aux engagements RSE de la Banque



**3 127H**

en présentiel de **formations adressées aux collaborateurs** en hausse de 6%



**307** millions FCFA

investis dans la **formation des collaborateurs**



**85,25%**

du **personnel** a participé aux **visites médicales en progression de 1,25% par rapport à 2024**



## Réaliser des achats responsables et durables

### – Nos objectifs

- Renforcer notre démarche d'achat responsable auprès de nos fournisseurs

### – Nos principales actions

- Consolidation du cadre de gouvernance des achats responsable et actualisation du dispositif opérationnel



**1**

manuel de procédures dédié aux achats responsables développé



**1**

boîte à outil dédiée aux achats responsables développé



## S'impliquer dans le développement des territoires et des communautés

### – Nos objectifs

- Renforcer notre ancrage territorial

### – Nos principales actions

- Financement des activités visant à soutenir l'excellence dans les établissements scolaires ;
- Financement des actions en lien avec les domaines d'interventions de la banque



**63** millions FCFA

ont été déboursés pour **financer** des **associations** dans les domaines d'intervention prioritaire de la Banque en progression de 24%



## 11. Informations générales sur le personnel

### Nos objectifs

Nos objectifs s'articulent autour de trois priorités majeures :

- Accompagner la montée en expertise et en compétences des salariés afin de renforcer leur performance et leur adaptation aux évolutions du métier ;
- Anticiper les évolutions professionnelles de chaque collaborateur pour mieux préparer les parcours de carrière et sécuriser les compétences stratégiques ;
- Et enfin, assurer le bien-être au travail en veillant à créer un environnement favorable à l'engagement, à la motivation et à la performance durable des équipes.

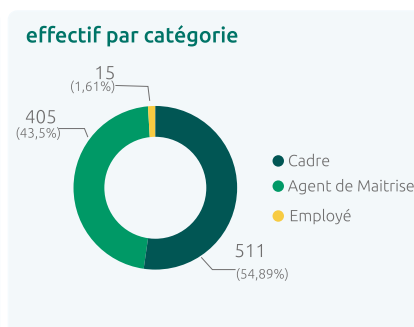
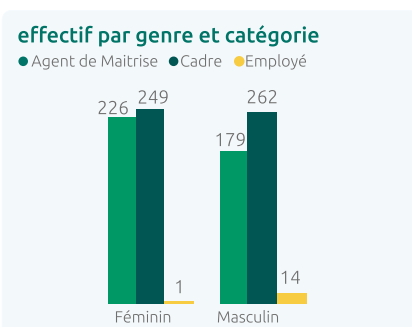
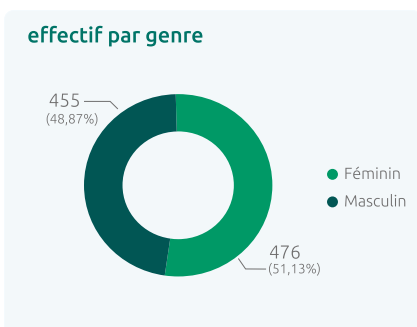
### Nos principales actions

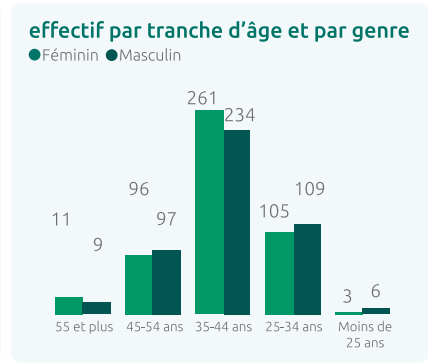
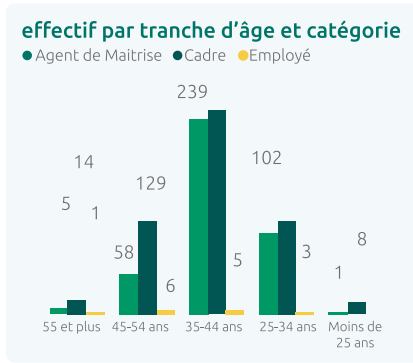
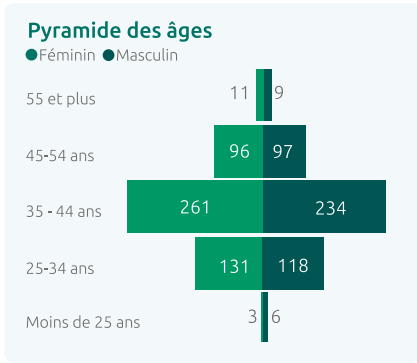
Nos principales actions s'articulent autour de :

- Renforcement du cycle de gestion de la performance afin d'assurer un suivi structuré et une gestion équitable des collaborateurs ;
- Exécution disciplinée du plan de formation pour soutenir le développement des compétences,
- Déploiement de la culture d'entreprise pour en favoriser une meilleure appropriation par l'ensemble des équipes ;
- Mise en œuvre des activités liées à la santé et à la sécurité au travail ;
- Exécution d'initiatives visant à promouvoir durablement le bien-être au travail et à renforcer l'engagement des collaborateurs.

### Quelques chiffres : Effectif au 31 décembre 2025

	CDI	CDD	TOTAL
	<b>893</b>	<b>15</b>	<b>908</b>
	<b>98%</b>	<b>2%</b>	<b>100%</b>





- Effectif au 31 décembre 2025 : 931 (effectif rémunéré : 908, 3 détachés, 20 mises en disponibilités).
- Représentation quasi égale du genre au sein de la Banque (**Hommes : 455 ; Femmes : 476**) avec une légère prédominance des femmes. Au niveau du **Comité de Direction**, nous avons **4 femmes et 9 hommes**.
- Âge moyen : 39 ans
- Ancienneté Moyenne : 8 ans

## Formations

	2024	2025	Progression
Budget global prévu	498 868 000	307 962 167	-38,27 %

- Budget de formation en **baisse de 38,27 %** évolution qui ne traduit pas un désengagement en matière de développement des compétences, mais plutôt une **optimisation des coûts rendue possible par la digitalisation des dispositifs de formation**.

En effet, le déploiement progressif des solutions e-learning et des plateformes digitales permet :

- d'élargir l'accès à la formation à un plus grand nombre de collaborateurs, sans contrainte logistique ;
- de réduire significativement les coûts unitaires de formation (frais de déplacement, d'hébergement et d'animation présentielle) ;
- d'améliorer la flexibilité et la continuité des apprentissages, en phase avec les nouvelles exigences opérationnelles.

Ainsi, cette trajectoire s'inscrit dans une logique de formation plus efficiente, plus accessible et davantage alignée sur les enjeux de transformation digitale de la Banque, tout en maintenant un niveau d'investissement pertinent sur le capital humain.

- Taux d'exécution du plan de formation est de **93%**
- Le nombre d'employés ayant reçu au moins une formation est de **827**
- Le nombre d'heures de formations : 3 127 heures
- Le coût des cours de Banque (ITB, MTBF, BP) s'évalue à **76 656 320 FCFA** pour un effectif de **39 agents**

## Les instances représentatives du personnel

	Actions réalisées
DELEGUE DU PERSONNEL	Le personnel est représenté par les Délégués du personnel. Ils sont formés régulièrement pour leur permettre d'exécuter efficacement leurs missions.
CSST (Comité Santé et Sécurité au Travail)	L'année 2025 a été marqué par le renouvellement des représentants du personnel au CSST. Les activités du Comité au cours de cet exercice ont été essentiellement marquées par des visites de poste et une analyse des conditions de travail.

## Les activités médicales

Le centre médical demeure au cœur du dispositif de santé au travail, jouant un rôle essentiel dans la prévention, le suivi et la prise en charge des collaborateurs. Les données observées indiquent que les pathologies ORL et le paludisme restent prédominantes. Les actions menées se sont principalement articulées autour des visites médicales d'embauche et des visites périodiques du personnel, de la prévention médicale notamment à travers les campagnes de vaccination, ainsi que de la prise en charge de diverses prestations médicales au profit des agents et de leurs familles. Par ailleurs, des actions de sensibilisation ont été intensifiées, portant sur les maladies endémiques, le VIH-SIDA, la promotion de la pratique sportive et de bonnes habitudes d'hygiène de vie, ainsi que sur l'ergonomie, la bonne posture et la santé mentale, contribuant ainsi à une approche globale et préventive du bien-être au travail.

## Les Activités sportives

### Amicale / mutuelle

La mutuelle organise régulièrement des sorties et diverses activités de détente, de bien-être et de mise en forme, ainsi que des actions de sensibilisation, contribuant à renforcer la cohésion sociale, à promouvoir un mode de vie sain et à améliorer durablement la qualité de vie au travail des collaborateurs.

### AS NSIA Banque CI

- 2<sup>e</sup> place à la Super Coupe COSIBEF CI 2025

### Autres activités

- Jardin Botanique Marche sportive ;
- Activité coaching et fitness.

# ANNEXES



Société Anonyme avec Conseil d'Administration  
Au capital de 24 734 572 000 FCFA  
Siège social : C-22 rue Goyavier, Avenue Jean Mermoz - Cocody  
01 BP 1274 Abidjan 01  
RCCM : CI-ABJ-01-1981-B14-52039  
N° d'inscription sur la liste des banques : A 0042 Q

## AVIS DE CONVOCATION

Cette publication intervient en application des dispositions de l'article 518 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE.

Les actionnaires de NSIA Banque Côte d'Ivoire, en abrégé "NSIA Banque CI", Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de 24 734 572 000 Francs CFA, dont le siège social est fixé à Abidjan-Cocody, C-22 rue Goyavier, Avenue Jean Mermoz, 01 BP 1274 Abidjan 01, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **mardi 30 juin 2026 à 10H30 minutes GMT**, à l'Espace Latrille Events, sis à Abidjan-Cocody, Deux-Plateaux, Boulevard Latrille, à proximité du Carrefour Duncan à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les rémunérations visées à l'article 432 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
5. Rapport du Président du Conseil d'Administration visé aux articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
6. Rapport relatif à l'évaluation des Administrateurs, du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés au titre de l'année 2025 ;
7. Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
8. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes ;
9. Approbation des conventions réglementées en application de l'article 440 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
10. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
11. Fixation du montant annuel des indemnités de fonction allouées aux Administrateurs au titre de l'exercice 2026 ;
12. Examen des mandats du Commissaire aux comptes titulaire Cabinet KPMG et du Commissaire aux comptes suppléant Cabinet DELOITTE Côte d'Ivoire ;
13. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les documents visés aux articles 525 et 847 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE seront tenus à votre disposition dans les locaux de la Direction Financière et du Contrôle de Gestion, à l'étage 0 bloc C du siège social de NSIA Banque CI, durant les **quinze (15) jours** précédant la tenue de l'Assemblée, à savoir du **12 au 29 juin 2026**.

Le dossier de l'Assemblée Générale pourra être retiré dans les locaux de la SGI NSIA CAPITAL anciennement NSIA Finance, sis à Abidjan-Plateau, Avenue Joseph Anoma. Il sera accessible également à partir du site internet de NSIA Banque CI, [www.nsiabanque.ci](http://www.nsiabanque.ci), dans la rubrique INVESTISSEURS, onglet ASSEMBLEE GENERALE.

Les formulaires de vote par correspondance et les procurations sont mis à la disposition des Actionnaires, dans les locaux de la Direction Financière et Contrôle de Gestion, au siège social de NSIA Banque CI ou dans les locaux de la SGI NSIA CAPITAL anciennement NSIA Finance, sis à Abidjan-Plateau, Avenue Joseph Anoma. Les Actionnaires peuvent également télécharger les formulaires de vote par correspondance sur le site internet de NSIA Banque CI indiqué ci-dessus.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance renseignés par les Actionnaires doivent être déposés dans les locaux de la Direction Financière et du Contrôle de Gestion, au siège social de NSIA Banque CI ou dans les locaux de la SGI NSIA CAPITAL anciennement NSIA Finance, ou encore, être envoyés par correspondance électronique sur la plateforme qui sera ouverte à l'effet de les recevoir, au moins 24 heures avant la tenue de l'Assemblée, c'est-à-dire dans la journée du **lundi 29 juin 2026** au plus tard.

Le texte des projets de résolutions présentés à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration est le suivant :

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du :





- rapport du Conseil d'Administration sur la marche et la situation de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025, et sur les comptes dudit exercice,
- rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé,

approuve les comptes et les états financiers dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, résumées dans ces rapports qui font apparaître un résultat net de **quarante milliards sept cent douze millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cent trente-deux (40 712 479 132) francs CFA**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé. Elle donne pour le même exercice décharge aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

#### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture, en application de l'article 440 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, du rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, approuve chacune des conventions qui en font l'objet ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

Étant précisé que les personnes intéressées ne prennent pas part au vote et leur voix n'est pas prise en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

#### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les rémunérations visées à l'article 432 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, approuve le contenu dudit rapport.

#### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration, établi conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, prend acte du compte-rendu qui lui a été fait.

#### CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu, la lecture du rapport d'évaluation du Conseil d'Administration dans son ensemble, de ses comités spécialisés et de chacun de ses membres, en application des dispositions de l'article 17 de la Circulaire N 001-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA, approuve expressément ledit rapport.

#### SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des états financiers, constate l'existence d'un résultat bénéficiaire de quarante milliards sept cent douze millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cent trente-deux (40 712 479 132) francs CFA et d'un report à nouveau antérieur de quatre-vingt-seize milliards sept cent quarante-trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille dix-huit (96 743 499 018) francs CFA, soit un résultat distribuable de cent trente-sept milliards quatre cent cinquante-cinq millions neuf cent soixante-dix-huit mille cent cinquante (137 455 978 150) francs CFA, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ce résultat comme suit :

→ Dotation de la réserve facultative (15% du résultat)	:	6 106 871 870 FCFA
→ Distribution de dividendes (46,67 % du résultat)	:	19 000 000 000 FCFA
→ Affectation au compte « Report à nouveau »	:	112 349 106 280 FCFA

Le dividende unitaire brut ressort à 768,16 FCFA. La mise en paiement interviendra dans un délai de 45 jours, à compter de la date de l'Assemblée Générale.





À la suite de cette affectation, les différents postes de capitaux propres présenteront les soldes suivants :

	Avant répartition	Affectation	Après répartition
Capital	24 734 572 000		24 734 572 000
Réserves obligatoires	37 620 552 256		37 620 552 256
Réserves facultatives	3 500 000 000	6 106 871 870	9 606 871 870
Report à nouveau	96 743 499 018	15 605 607 262	112 349 106 280
Prime d'émission	29 991 722 508		29 991 722 508
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>192 590 345 782</b>		<b>214 302 824 914</b>
Résultat de l'exercice	40 712 479 132		
Dividendes à distribuer	(19 000 000 000)		
<b>Total</b>	<b>214 302 824 914</b>		<b>214 302 824 914</b>

#### SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs, à titre d'indemnité de fonction pour l'exercice 2026, la somme globale brute annuelle de deux cent cinquante-six millions vingt-quatre mille quatre-vingt-seize (256 024 096) francs CFA, soit un montant net de deux cent douze millions cinq cent mille (212 500 000) francs CFA, réparti comme suit :

- Au titre de la rémunération des fonctions d'Administrateur : cent soixante-cinq millions six cent soixante-deux mille six cent cinquante et un (165 662 651) francs CFA, soit un montant net de cent trente-sept millions cinq cent mille (137 500 000) francs CFA ;
- Au titre des missions spécifiques des membres des Comités spécialisés du Conseil d'Administration : quatre-vingt-dix millions trois cent soixante et un mille quatre cent quarante-six (90 361 446) francs CFA, soit un montant net de soixante-quinze millions (75 000 000) de francs CFA.

Le Conseil d'Administration répartira librement les indemnités de fonction entre ses membres.

Cette décision, applicable à l'exercice 2026, sera maintenue jusqu'à décision contraire.

#### HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration de renouveler pour une durée de trois (03) ans, couvrant les exercices 2026, 2027 et 2028, les mandats des Commissaires aux comptes ci-après rappelés :

- Co-commissaire aux comptes titulaire : le Cabinet KPMG Côte d'Ivoire sis à Abidjan-Plateau, Avenue NOGUES, Immeuble Woodin Center, 5ème, 6ème et 7ème étage, 01 BP 3172 Abidjan 01, représenté par Monsieur Justice TANO, Expert-comptable diplômé ;
- Co-commissaire aux comptes suppléant : le Cabinet DELOITTE Côte d'Ivoire sis à Abidjan-Cocody, Boulevard Hassan II Immeuble Ivoire Trade Center, Tour C, 3ème et 4ème étages, 01 BP 224 Abidjan 01, représenté par Monsieur Frédéric BLEDOU, Expert-comptable diplômé.

Ces renouvellements sont effectués sous réserve de leur approbation par la Commission Bancaire et l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA).

#### NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant ces délibérations, aux fins d'accomplir les formalités légales de publicité, de dépôts et autres qu'il appartiendra.

Jean Kacou DIAGOU  
Président du Conseil d'Administration



## FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

### Formulaire de vote par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes 2025 du Mardi 30 juin 2026.

Monsieur / Madame / La Société.....  
 actionnaire de **NSIA Banque CI**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de  
 24 734 572 000 Francs CFA, dont le Siège Social est à Abidjan – Cocody, C-22 rue Goyavier, avenue Jean  
 Mermoz, 01 BP 1274 Abidjan 01, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan  
 sous le numéro CI-ABJ-01-1981-B14-52039 et inscrite sur la liste des banques sous le numéro A 0042 Q.

Demeurant à / Ayant son siège social.....  
 .....

Propriétaire de.....actions.

SGI / BTCC de domiciliation.....

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
 ORDINAIRE SUSVISEE EMET LES VOTES SUIVANTS POUR CHACUNE DES DITES RESOLUTIONS  
 (COCHER LA CASE CORRESPONDANT AU SENS DU VOTE).

*(Ce bulletin doit être réceptionné dans les locaux de la Direction Financière et Contrôle de Gestion, au siège social de NSIA Banque CI  
 ou dans les locaux de la SGI NSIA Capital, sis au 2<sup>ème</sup> étage de l'établissement principal de NSIA Banque CI, ou encore, être envoyé par  
 correspondance électronique sur la plateforme qui sera ouverte à l'effet de le recevoir dans la journée du lundi 29 juin 2026 au plus tard à 10h30mn)*

<b>RÉSOLUTIONS</b>	<b>VOTE</b> (cocher une case par ligne)		
	<b>pour</b>	<b>contre</b>	<b>abstention</b>
<b>PREMIÈRE RÉOLUTION</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>DEUXIÈME RÉOLUTION</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>TROISIÈME RÉOLUTION</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>QUATRIÈME RÉOLUTION</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>CINQUIÈME RÉOLUTION</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>SIXIÈME RÉOLUTION</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>SEPTIÈME RÉOLUTION</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>HUITIÈME RÉOLUTION</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>NEUVIÈME RÉOLUTION</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

*(Signature)*

Monsieur / Madame / Société

Actionnaire de NSIA Banque Côte d'Ivoire

## TEXTE DE PROJET DES RÉSOLUTIONS

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du :

- rapport du Conseil d'Administration sur la marche et la situation de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025, et sur les comptes dudit exercice,
- rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé,

approuve les comptes et les états financiers dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, résumées dans ces rapports qui font apparaître un résultat net de **quarante milliards sept cent douze millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cent trente-deux (40 712 479 132) francs CFA**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé. Elle donne pour le même exercice décharge aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture, en application de l'article 440 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, du rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, approuve chacune des conventions qui en font l'objet ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

Étant précisé que les personnes intéressées ne prennent pas part au vote et leur voix n'est pas prise en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les rémunérations visées à l'article 432 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, approuve le contenu dudit rapport.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration, établi conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, prend acte du compte-rendu qui lui a été fait.

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu, la lecture du rapport d'évaluation du Conseil d'Administration dans son ensemble, de ses comités spécialisés et de chacun de ses membres, en application des dispositions de l'article 17 de la Circulaire N 001-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA, approuve expressément ledit rapport.

## SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des états financiers, constate l'existence d'un résultat bénéficiaire de quarante milliards sept cent douze millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cent trente-deux (40 712 479 132) francs CFA et d'un report à nouveau antérieur de quatre-vingt-seize milliards sept cent quarante-trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille dix-huit (96 743 499 018) francs CFA, soit un résultat distribuable de cent trente-sept milliards quatre cent cinquante-cinq millions neuf cent soixante-dix-huit mille cent cinquante (137 455 978 150) francs CFA, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ce résultat comme suit :

→ Dotation de la réserve facultative (15% du résultat)	:	6 106 871 870 FCFA
→ Distribution de dividendes (46,67 % du résultat)	:	19 000 000 000 FCFA
→ Affectation au compte « Report à nouveau »	:	112 349 106 280 FCFA

Le dividende unitaire brut ressort à 768,16 FCFA. La mise en paiement interviendra dans un délai de 45 jours, à compter de la date de l'Assemblée Générale.

À la suite de cette affectation, les différents postes de capitaux propres présenteront les soldes suivants :

	Avant répartition	Affectation	Après répartition
Capital	24 734 572 000		24 734 572 000
Réserves obligatoires	37 620 552 256		37 620 552 256
Réserves facultatives	3 500 000 000	6 106 871 870	9 606 871 870
Report à nouveau	96 743 499 018	15 605 607 262	112 349 106 280
Prime d'émission	29 991 722 508		29 991 722 508
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>192 590 345 782</b>		<b>214 302 824 914</b>
Résultat de l'exercice	40 712 479 132		
Dividendes à distribuer	(19 000 000 000)		
<b>Total</b>	<b>214 302 824 914</b>		<b>214 302 824 914</b>

## SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs, à titre d'indemnité de fonction pour l'exercice 2026, la somme globale brute annuelle de deux cent cinquante-six millions vingt-quatre mille quatre-vingt-seize (256 024 096) francs CFA, soit un montant net de deux cent douze millions cinq cent mille (212 500 000) francs CFA, réparti comme suit :

- Au titre de la rémunération des fonctions d'Administrateur : cent soixante-cinq millions six cent soixante-deux mille six cent cinquante et un (165 662 651) francs CFA, soit un montant net de cent trente-sept millions cinq cent mille (137 500 000) francs CFA ;
- Au titre des missions spécifiques des membres des Comités spécialisés du Conseil d'Administration quatre-vingt-dix millions trois cent soixante et un mille quatre cent quarante-six (90 361 446) francs CFA, soit un montant net de soixante-quinze millions (75 000 000) de francs CFA.

Le Conseil d'Administration répartira librement les indemnités de fonction entre ses membres.

Cette décision, applicable à l'exercice 2026, sera maintenue jusqu'à décision contraire.

### **HUITIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration de renouveler pour une durée de trois (03) ans, couvrant les exercices 2026, 2027 et 2028, les mandats des Commissaires aux comptes ci-après rappelés :

- Co-commissaire aux comptes titulaire : le Cabinet KPMG Côte d'Ivoire sis à Abidjan-Plateau, Avenue NOGUES, Immeuble Woodin Center, 5ème, 6ème et 7ème étage, 01 BP 3172 Abidjan 01, représenté par Monsieur Justice TANO, Expert-comptable diplômé ;
- Co-commissaire aux comptes suppléant : le Cabinet DELOITTE Côte d'Ivoire sis à Abidjan-Cocody, Boulevard Hassan II Immeuble Ivoire Trade Center, Tour C, 3ème et 4ème étages, 01 BP 224 Abidjan 01, représenté par Monsieur Frédéric BLEDOU, Expert-comptable diplômé.

Ces renouvellements sont effectués sous réserve de leur approbation par la Commission Bancaire et l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA).

### **NEUVIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant ces délibérations, aux fins d'accomplir les formalités légales de publicité, de dépôts et autres qu'il appartiendra.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

(Signature)

Monsieur / Madame / Société

Actionnaire de NSIA Banque Côte d'Ivoire

## PROCURATION

Nous soussignés....., titulaire de ..... (en chiffres) actions de NSIA Banque Côte d'Ivoire, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au Capital de 24 734 572 000 de francs CFA, dont le Siège Social est à Abidjan – Cocody, C-22 rue Goyavier, avenue Jean Mermoz - 01 B.P. 1274 Abidjan 01 - République de Côte d'Ivoire, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CI-ABJ-01-1981-B14-52039, donnons par la présente, pouvoir à M....., ou à défaut à M ..... de nous représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de NSIA Banque CI, convoquée pour le mardi 30 juin 2026 à 10H30 minutes GMT, à l'Espace Latrille Events, sis à Abidjan-Cocody, Deux-Plateaux, Boulevard Latrille, à proximité du Carrefour Duncan, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour paru dans les avis de convocation.

En conséquence, assister à l'assemblée, émarger toute feuille de présence, prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes sur les questions à l'ordre du jour, accepter le cas échéant, en notre nom, toutes fonctions ou missions, signer tous procès-verbaux et autres documents et en général, faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur les mêmes questions en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

.....(signature)\*

\* « Faire précéder la signature de la mention manuscrite « BON POUR POUVOIR ».

## 11. Réseau d'agences

Pour contacter l'une de nos agences, veuillez appeler notre **Centre de Relations Clients** au **80 200 800<sup>(1)</sup>** ou faites le **27 20 20 22 00<sup>(2)</sup>**.

### AGENCES D'ABIDJAN

#### PLATEAU

AGENCE ANOMA  
AGENCE PRESTIGE IMMEUBLE CNPS  
AGENCE BLVD DE LA REPUBLIQUE (EX CCIA)  
AGENCE COMMERCE  
AGENCE PLATEAU THOMASSET  
**CENTRE D'AFFAIRES NSIA BANQUE\***

#### COCODY

AGENCE COCODY 8ème TRANCHE  
AGENCE COCODY CITE DES ARTS  
AGENCE COCODY DANGA  
AGENCE COCODY PALM CLUB  
AGENCE COCODY PERLES GRISES  
AGENCE COCODY RIVIERA 2  
AGENCE COCODY RIVIERA 3  
AGENCE COCODY RIVIERA ABATTA  
AGENCE COCODY RIVIERA GOLF  
AGENCE COCODY RIVIERA BONOUMIN  
AGENCE COCODY RUE DES JARDINS  
AGENCE COCODY Ste MARIE  
AGENCE LATRILLE  
**AGENCE LES VALLONS ESPACE ENTREPRISES\***  
AGENCE PRESTIGE LES VALLONS

#### ABOBO

AGENCE ABOBO  
AGENCE ABOBO MAIRIE

#### ADJAME

AGENCE ADJAME MARCHE  
AGENCE ADJAME MOSQUEE  
AGENCE ADJAME LIBERTE

#### ANYAMA

AGENCE ANYAMA

#### ATTECOUBE

AGENCE ATTECOUBE  
AGENCE LOCODJRO

#### BINGERVILLE

AGENCE BINGERVILLE

#### KOUMASSI

AGENCE KOUMASSI  
AGENCE KOUMASSI NORD-EST

#### MARCORY

AGENCE MARCORY VGE  
AGENCE MARCORY RESIDENTIEL  
AGENCE BIETRY  
AGENCE ZONE 4 PIERRE ET MARIE CURIE  
**AGENCE ABIDJAN SUD\***

#### TREICHVILLE

AGENCE TREICHVILLE MARCHE  
AGENCE TREICHVILLE NANAN YAMOUSO  
AGENCE BELLEVILLE

#### PORT BOUET

AGENCE VRIDI

#### SONGON

AGENCE SONGON

#### YOPOUGON

AGENCE YOPOUGON BEL AIR  
AGENCE YOPOUGON FIGGAYO  
AGENCE YOPOUGON MAROC  
AGENCE TOITS ROUGES  
**AGENCE YOPOUGON ZI\***

<sup>(1)</sup> Facturé au coût d'un appel local

<sup>(2)</sup> Numéro à composer depuis l'étranger

<sup>(\*)</sup> Agences dédiées aux entreprises

## AGENCES DE PROVINCE

AGENCE ABENGOUROU

AGENCE ABOISSO

AGENCE ADZOPE

AGENCE AGBOVILLE

AGENCE AGNIBILEKRO

AGENCE ASSINIE

AGENCE BOUNDIALI

AGENCE BONDOUKOU

AGENCE BONOUA

AGENCE BONGOUANOU

AGENCE BOUAFLE

AGENCE BOUAKE

AGENCE DABOU

AGENCE DALOA

AGENCE DAOUKRO

AGENCE DIMBOKRO

AGENCE DIVO

AGENCE DUEKOUÉ

AGENCE FERKESSEDOUGOU

AGENCE GAGNOA

AGENCE GRAND-BASSAM

AGENCE GUIGLO

AGENCE HIRE

AGENCE JACQUEVILLE

AGENCE KATIOLA

AGENCE KORHOGO

AGENCE MAN

AGENCE MANKONO

AGENCE NIABLE

AGENCE ODIENNE

AGENCE OUANGOLODOUGOU

AGENCE OUME

AGENCE SAN PEDRO

AGENCE SEGUELA

AGENCE SOUBRE

AGENCE TIASSALE

AGENCE TOUMANGUIE

AGENCE YAMOOUSSOUKRO



(\*) 85 agences au 31 décembre 2025